

QUARANTE-TRÓISIEME ANNÉE

---

REVUE  
DE BRETAGNE

DE

VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

---

TOME XXI

---

1<sup>re</sup> Livraison. — Janvier 1899



PARIS ET NANTES

---

1899

---

— S'adresser pour la rédaction de la REVUE à M. OLIVIER DE GOURCUFF, Délégué du Bureau des Bibliophiles Bretons, 11<sup>bis</sup>, rue Faraday, à Paris.

— Communications relatives à la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS : s'adresser à M. R. BLANCHARD, Secrétaire de la Société, 1, rue Royale, à Nantes.

# ENCORE LES PANÉGYRISTES

## DU DUC D'AIGUILLON



Nous recevons de M. Marcel Marion la lettre suivante :

Dans un des derniers numéros de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, M. de la Borderie s'excuse auprès de ses lecteurs d'y avoir laissé passer sans faire de réserves l'article élogieux que M. de Gourcuff avait consacré dans le numéro de juin à mon ouvrage sur la Bretagne et le duc d'Aiguillon. M. de la Borderie prétend que j'ai « faussé cette histoire par la base » et montré que je ne me doutais pas « de la véritable question débattue dans cette lutte »... La grande raison de cette fâcheuse méprise, c'est que j'aurais ou ignoré, ou dissimulé, l'existence de l'acte d'union de 1532 et des privilèges qui en résultaient pour la Bretagne.

S'il avait lu mon livre avec des yeux moins prévenus, il aurait vu, au contraire, qu'il n'y est guère question d'autre chose. Les efforts de d'Aiguillon pour obtenir des Etats le vote des impôts que le ministère le forçait de demander, et des cours souveraines de la province l'enregistrement des édits, sont la base même et pour ainsi dire la substance de toute cette histoire. Comment donc prétendre que j'ai laissé dans l'ombre la constitution bretonne, puisque pendant ces 620 pages que M. de la Borderie me reproche, on la voit perpétuellement sur la scène, et détail à noter, défendue souvent par d'Aiguillon lui-même ? Que M. de la Borderie se rassure donc : le pacte de 1532, pour lequel il professe un amour si vif (amour que ses compatriotes, du moins ceux du tiers, ne partageaient guère au XVIII<sup>e</sup> siècle comme ils l'ont bien montré aux environs de 89) est explicitement rappelé dès la page 6, et implicitement dans tout le corps de l'ouvrage, puisqu'on ne peut pas parler des privilèges

de la Bretagne sans parler de lui. J'ai eu la curiosité de relire les quelques pages consacrées par M. de la Borderie à l'administration du duc d'Aiguillon dans son ouvrage sur *la Bretagne aux temps modernes*, pour voir si j'y trouverais en vedette, à la place d'honneur, ou bien soigneusement rappelé au bas de chaque page, comme il conviendrait, d'après lui, à cette base essentielle de toutes les revendications bretonnes, le texte sacro-saint. Eh bien ! J'ai cherché, et je n'ai rien trouvé : *quæsi vi et non inveni*.

Mais au fond la véritable pensée de M. de la Borderie est sans doute que la Bretagne avait le beau rôle puisqu'elle défendait ses privilèges, et que d'Aiguillon est impardonnable de les avoir attaqués systématiquement. Telle est sa manière d'envisager les faits de cette période troublée : c'est son droit, mais il n'a pas celui de laisser ignorer à ses lecteurs que tout un livre a été écrit précisément pour démontrer que les choses ne s'étaient point passées de cette façon. Libre à lui de combattre mon argumentation, mais non pas de parler comme si elle n'existait point. Je le renvoie aux nombreux passages où j'ai montré d'Aiguillon se faisant, contre les velléités du pouvoir central, le défenseur des privilèges, des intérêts et même des susceptibilités de la province. Je lui demande surtout de ne pas omettre la longue discussion du chapitre XI, de laquelle il résulte que le prétexte, ou, si on le préfère, l'origine de toute l'affaire de Bretagne fut non une question de droit, une question constitutionnelle, mais une question de fait : que la compétence des Etats sur les sols pour livre des droits des fermes était au moins extrêmement douteuse, et qu'il n'a pas tenu à d'Aiguillon, d'ailleurs, qu'ils ne fussent consultés, même sur ce point. Et j'en reviens toujours à mon argument favori : pourquoi des clameurs si furieuses contre d'Aiguillon, qui plaidait pour les Etats, et un silence si complaisant pour M. de Laverdy, qui agissait contre eux ? Pourquoi, si ce n'est parce qu'on avait des raisons secrètes de perdre l'un et de ne pas se brouiller avec l'autre ? Pourquoi, si ce n'est parce qu'il y avait au fond du débat des questions de personnes, beaucoup plutôt que des questions de principes ?

J'aurais encore bien des observations à présenter sur certaines assertions chères à M. de la Borderie : mais je ne veux pas abuser

de l'hospitalité de la *Revue de Bretagne*, et aussi bien d'ailleurs, ce dialogue ne fait-il peut-être que commencer. Lorsque M. Pocquet aura livré au public les résultats de son travail et fait connaître ce qu'il y a dans le fameux *dossier secret* dont il a eu communication, et dont j'ai, pour ma part, demandé, mais non obtenu, de prendre connaissance, il y aura sans doute matière à une nouvelle discussion. Nous pèserons ses arguments, s'il y a lieu ; nous vérifierons ses textes, si on nous en donne le moyen, nous contrôlerons ses assertions, en les rapprochant des faits incontestables déjà connus ; et nous n'apporterons dans le débat, je lui en donne pour ma part l'assurance, aucun faux amour-propre d'auteur, ni aucun esprit de parti.

M. MARION.

## RÉPONSE A M. MARION

Dans la livraison de la *Revue de Bretagne* d'octobre 1898, j'ai reproché à M. Marion, auteur du livre *La Bretagne et le duc d'Aiguillon*, d'avoir raconté (à sa manière) la lutte de d'Aiguillon contre les Bretons « en soustrayant à la connaissance de ses lecteurs la base du droit des Bretons, les traités solennels invoqués par eux pour justifier leur résistance à l'arbitraire », c'est-à-dire les documents dont le texte contenait « les libertés légales de la Bretagne », particulièrement le Traité d'union de 1532 et le Contrat de la province avec le roi qui, tous les deux ans, renouvelait formellement les engagements solennels pris en 1532 par le roi de France envers la Bretagne. M. Marion me répond :

« Comment prétendre que j'ai laissé dans l'ombre la constitution « bretonne, puisque pendant mes 620 pages on la voit perpétuellement sur la scène, attaquée, défendue passionnément ? » etc.

Or ce qui constitue précisément l'énormité du procédé historique de M. Marion, c'est qu'il a trouvé moyen de raconter (à sa façon)

10. Les luttes pour et contre les libertés bretonnes sans dire *un mot* à son lecteur ce que c'étaient que ces libertés, d'où elles venaient, sur quelle titre et quelle base, au dire des Bretons, elles s'appuyaient.

Si M. Marion l'a dit quelque part, il lui est bien facile de me confondre, il n'a qu'à me renvoyer à la page de son livre où il aurait donné à son lecteur ces explications indispensables. Il me renvoie en effet, à la page 6, où il a, dit-il, parlé *explicitement* du traité de 1532 ; dans tout le reste de son volume, il l'avoue lui-même, il n'en a parlé qu'*implicitement*, c'est-à-dire, sans en parler. Voyons donc la page 6, on y lit ceci :

« Ignorante, passionnée, professant pour toute idée politique un culte quasi-superstitieux pour le pacte célèbre de 1532, et une insurmontable défiance pour tout ce qui venait de Versailles, imbue de l'idée qu'elle ne devait pas être soumise aux mêmes charges que le reste du royaume dont elle se distinguait avec soin, très pauvre en outre et d'autant plus âpre à défendre sa bourse, la noblesse bretonne n'accordait jamais les impôts qu'avec une sorte de serrement de cœur. »

J'ai cité toute la phrase ; elle montre à nu, dès le début du livre, la partialité très décidée de l'auteur contre les Bretons. Quant à nous donner cela pour une mention *explicite* du Traité d'union de 1532, c'est une prétention inadmissible. Ce qui est *explicite*, disent tous les Dictionnaires (voir Littré), c'est « ce qui est expliqué formellement. » Quelle *explication* trouvons-nous ici du Traité de 1532 ? Aucune. Et les lecteurs de M. Marion, qui pour la plupart assurément n'ont aucune notion du pacte de 1532, qu'est-ce que la phrase ci-dessus peut leur apprendre à cet égard ? Rien du tout. Voici même un trait assez notable. Si M. Marion ne daignait pas expliquer lui-même à ses lecteurs ce que c'était que le Traité d'union de 1532, il pouvait du moins et certainement il devait les mettre à même d'en prendre connaissance ; pour cela il suffisait d'indiquer en note au bas de la page les colonnes du tome III des *Preuves* de D. Morice où se trouvent les actes de ce traité. C'était la moindre des choses et cela ne coûtait guère, M. Marion ne l'a pas fait. J'ai donc le droit de maintenir qu'il a soustrait à la connaissance de ses lecteurs la plus importante pièce du procès.

Le motif ? Il est aisé à trouver. Le livre de M. Marion est, d'un bout à l'autre, un réquisitoire amer, passionné, violent, et selon moi parfaitement injuste, à l'adresse de tous les Bretons qui soutinrent, contre les attaques de l'arbitraire, les libertés de la province. Par contre, c'est une apologie constante, ardente et non moins injuste, du despotisme ministériel de ce triste gouvernement de Louis XV. Si le lecteur avait eu sous les yeux les documents, les textes où sont écrits les droits des Bretons, s'il avait su que ces droits n'étaient point une concession gracieuse de la couronne, mais une condition expresse mise par la province à son union au royaume et formellement acceptée par le roi pour lui et pour tous ses successeurs, en sorte que, quand le gouvernement royal refusait d'exécuter ce traité, il était exactement dans l'honnête situation d'un débiteur qui refuse de payer sa dette, — si le lecteur avait su cela, il eût été certainement bien plus difficile de prétendre lui faire accepter cette écœurante apologie du despotisme et cette inique condamnation de la liberté. En écartant les titres du droit des Bretons, la tâche était beaucoup plus facile. Car il n'est nullement exact de dire que, dans le livre de M. Marion, « la constitution bretonne est sur la scène ; » au contraire, on la retient toujours dans la coulisse, jamais on ne la montre et jamais on ne lui donne la parole.

Il faut cependant qu'elle l'ait ici, au moins quelques instants. Je ne citerai point le texte du traité de 1532 parce qu'il est un peu long, puis certains docteurs prétendent que, vieux en 1764 de deux siècles et demi, il était tombé en désuétude. Citons donc un texte qui en 1764 était tout frais et en pleine vigueur, le texte des articles des *Contrats de la province* de 1760 et de 1762, dans lesquels les Commissaires du roi s'engagent vis-à-vis des États, et au nom du roi, à maintenir les libertés de la Bretagne :

« Art. XVIII. Accordent Nosseigneurs les Commissaires (du roi) que, pour quelque cause et prétexte que ce soit, il ne sera fait aucune levée de deniers dans la province sans le consentement exprès des États et la vérification aux cours souveraines.

« Art. XXI. Comme aussi Nosseigneurs les Commissaires accordent que tous les droits, franchises et libertés de la province seront conservés.

« art. XXII. Accordent pareillement Nosseigneurs les Commissaires qu'aucuns édits, déclarations, commissions et arrêts du Conseil, et généralement toutes lettres-patentes ou brevets contraires aux privilèges de la province n'auront aucun effet s'ils n'ont été consentis par les Etats et vérifiés aux cours souveraines, « quoi qu'ils soient faits pour le général (c'est-à-dire pour l'universalité) du royaume<sup>1</sup> ».

Voilà donc, en abrégé, quelles étaient en 1760 et 1762 les libertés de la Bretagne dont le roi s'engageait solennellement à maintenir la jouissance aux Bretons ; c'était là le fond et la formule essentielle de la constitution bretonne. Si M. Marion avait produit ce texte dans son livre, on aurait vu clairement que dans le conflit qui éclata, en 1764, entre le ministère et les Bretons et qui aboutit à la démission du Parlement, à l'emprisonnement et au procès de La Chalotais, le bon droit était entièrement, sans contestation possible, du côté des Bretons. Il s'agissait en effet d'une imposition dite *les deux sols pour livres*, qui avait été levée sans le consentement des Etats et à laquelle ceux-ci s'opposaient. Or dans l'article XVIII du Contrat de la province, les Commissaires disent au nom du roi : « Pour quelque cause et prétexte que ce soit, il ne sera fait aucune levée de deniers dans la province sans le consentement exprès des Etats ». Cela coupe court à tous les ergotages du ministère.

Les Etats avaient fait opposition à cette levée devant le Parlement qui avait reçu l'opposition et interdit la levée. Le ministère prétendait que les Etats n'avaient pas le droit de former cette opposition, et il avait fait casser l'arrêt du Parlement par un arrêt du Conseil du roi. — Or, au nombre des « droits, franchises et libertés de la province, » dont les Commissaires du roi, par l'article XX du Contrat de la province garantissent la conservation, il en était un exprimé comme il suit dans une ordonnance royale de 1579 toujours en vigueur :

« Avenant qu'il se présente quelques lettres ou édits préjudiciables aux libertés du pays, les Etats ou leur Procureur-syndic pourront se pourvoir par opposition et par voies permises en

<sup>1</sup> Archives d'Ille-et-Vilaine, série C. art. 3156.

« justice, nonobstant tout ce qui pourrait avoir été fait au contraire. » (D. Morice, *Preuves* III, 1446.)

Les Etats, en formant cette opposition, étaient donc absolument dans leur droit, et le ministère, lui, en s'y opposant, violait outrageusement la garantie royale donnée aux Bretons dans l'article XX.

Enfin, ce qui déterminait la crise, ce qui amena la démission du Parlement et les violences contre La Chalotais qui en furent la suite, c'est que le Parlement de Bretagne, au lieu de se soumettre à l'arrêt du Conseil qui cassait le sien, maintint le sien, refusa d'enregistrer celui du Conseil et renvoya à Versailles les lettres de jussion qui ordonnaient cet enregistrement. Le gouvernement royal manda à Versailles le Parlement tout entier. Le roi le reçut avec la dernière sévérité et tança les magistrats comme des valets. Ceux-ci, auxquels leur conscience interdisait d'accepter l'arrêt du Conseil, n'avaient plus autre chose à faire que de sauver leur honneur en abandonnant leurs charges, qui étaient pour beaucoup d'entre eux toute leur fortune, et c'est en effet ce qu'ils firent.

Cependant, en repoussant l'arrêt du Conseil, le Parlement de Bretagne s'était borné à suivre la marche tracée dans l'article XXI du Contrat de la province, où les commissaires royaux, parlant au nom du roi, déclarent « qu'aucuns édits, déclarations, commissions et arrêts du Conseil, et généralement toutes lettres-patentes et brevets contraires aux privilèges de la province n'auront aucun effet, s'ils n'ont été consentis par les Etats et vérifiés aux cours souveraines. » — L'arrêt du Conseil repoussé par le Parlement non seulement n'avait point été consenti par les Etats, mais il avait pour objet de contredire une décision de cette assemblée. En le repoussant, le Parlement de Bretagne — aux termes de l'engagement pris par le roi dans l'article XXI du Contrat de la province — était donc absolument dans son droit.

Dans le chapitre XI de son livre, qu'il me recommande, M. Marion a longuement discuté les « prétextes, » comme il dit, du conflit de 1764. Bien entendu, il donne complètement raison au gouvernement royal, complètement tort aux Bretons. Mais il évite soigneusement de citer les textes que je viens de produire, il n'en

laisse pas soupçonner l'existence. Ils auraient évidemment beaucoup dérangé sa thèse.

Un tel procédé relève essentiellement de l'école qui a pour devise : « Débarrassons-nous de ce qui nous gêne » ; qui écarte d'un cœur léger les documents et les faits qui l'embarrassent, et les tenant pour non venus, parle comme s'ils n'existaient pas.

Procédé en vérité trop commode, qui appelle et justifie toute défiance, avec lequel il est impossible de faire une œuvre sérieuse, impossible de faire jamais de l'histoire, tout au plus de la fantaisie historique ou plutôt du pamphlet rétrospectif.

Ce qui est aussi un peu trop fantaisiste, c'est de prétendre que, dans mon cours à la Faculté de Rennes en 1894, j'ai, comme M. Marion, passé sous silence le Traité d'union de 1532 et les documents formant la base des libertés de la Bretagne. Bien que le résumé de ce cours, publié sous le titre de *La Bretagne aux temps modernes*, soit extrêmement bref et ne soit pas de ma rédaction, il consacre trois pages à l'histoire du Traité d'union de 1532 et à l'exposé des libertés garanties à la Bretagne par François I<sup>er</sup>, pour lui et ses successeurs, comme condition nécessaire de l'union de cette province à la couronne (p. 21, 22, 23) Plus loin (p. 110) on y explique que les engagements pris par François I<sup>er</sup> en 1532 étaient renouvelés tous les deux ans, après chaque session d'Etats, dans le Contrat de la province avec le roi. Enfin en racontant les trois plus violentes attaques portées contre les libertés de la Bretagne : par le duc de Chaulnes en 1675, par Montesquiou en 1718, par d'Aiguillon et consorts en 1764, on a soin de rappeler sur quels points des libertés bretonnes portaient ces attaques (voir p. 158, 177 à 180, 217, 220, etc.) — Si donc on n'a pas trouvé tout cela, c'est qu'on a fort mal cherché.

ARTHUR DE LA BORDERIE.  
*de l'Institut.*



## LE CENTENAIRE DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE



Le dimanche 15 janvier, M. G. Hanotaux, ancien ministre, membre de l'Académie française, a présidé à Nantes les fêtes du centenaire de la Société Académique et prononcé un très remarquable discours dans lequel il a rendu un juste hommage aux historiens bretons, MM. A. de la Borderie et A. Lallié en tête. Un discours de M. Louis Linyer, président de la Société Académique, des rapports de M. le Dr. Sourdille et de M. Vincent ont été écoutés avec le plus vif intérêt par le nombreux auditoire. La poésie était de la fête ; nous sommes heureux de reproduire les beaux vers de notre ami et collaborateur Dominique Caillé, qui retracent, dans un harmonieux langage, les fastes de la vénérable Académie provinciale.

N. D. L. R.

LE CENTENAIRE DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

— 18 Août 1898 —

Le dix-huitième siècle expirait, et, dans Nantes,  
La terreur et la mort sévissaient en tout lieu ;  
Les flois étaient sanglants, les décharges tonnaient,  
Et l'horizon était en feu !

Mais un revirement se fit soudain, La France  
Brisa les échafauds et les tyrans hagards,  
Et l'on vit refléurir ces rameaux d'espérance :  
Les Belles-Lettres, les Beaux-Arts.

Et notre Académie — aujourd'hui centenaire —  
Naquit, quand Bonaparte avec Kléber, Desaix,  
Jetait les fondements d'un Institut au Caire  
Et donna l'Égypte aux Français.

## LE CENTENAIRE DE LA SOCIÉTÉ ACADEMIQUE

Elle se rit du poids d'un siècle, et la vieille  
 N'a pas encor ridé son front noble et charmant ;  
 Son port majestueux révèle la déesse,  
 Elle est jeune éternellement ;

Elle est mère féconde, elle en tressaille d'aise :  
 Car les Sociétés qui près d'elle ont grandi  
 Pour la gloire et l'honneur de la cité nantaise,  
 Sont des filles qu'elle applaudit.

L'une des durs travaux des champs se glorifie,  
 L'autre aime le vieux livre ou les antiquités,  
 Une autre les beaux-arts ou la géographie,  
 Et chacune a ses qualités,

Et chacune salue en la nôtre une mère,  
 Son cœur a commencé de battre près du sien,  
 Un de nous est souvent, comme un Linyer, son père,  
 Son fondateur et son soutien.

C'est que Louis Linyer n'est pas homme ordinaire,  
 Il a l'esprit fécond il a le verbe ardent,  
 Aussi l'a-t-on choisi, dans l'an du Centenaire,  
 Pour être notre Président.

A sa voix — ce n'est pas un conte poétique —  
 Lorsqu'il vient présenter au public l'un de nous,  
 Croissent de tous côtés des fleurs de rhétorique  
 A rendre nos herbiers jaloux.

Car notre Académie aime la fleur, la plante,  
 La fleur au doux parfum, la plante qui guérit,  
 Elle en glana cent ans une gerbe opulente  
 Qui dans sa main blanche sourit.

Quand parfois vers le sol penche son front de reine,  
 C'est pour cueillir la rose éclose sur ses pas ;  
 Et, semblable aux maisons de notre quai Turenne,  
 Elle incline et ne tombe pas.

## DE NANTES ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Si, pourtant, dans le cours de sa très longue vie,  
 Elle sentait l'affront des fléaux assassins,  
 Elle aurait pour soigner sa brève maladie  
 Près de quatre-vingts médecins.

Des médecins, l'honneur de la ville de Nantes,  
 Qui, selon Hippocrate ou selon Galien,  
 Sont toujours coutumiers de cures étonnantes  
 Qu'envierait un magicien

Notre Société, dans leurs mains inquiètes,  
 Revenant à la vie ainsi que de raison,  
 Les vers harmonieux de nos meilleurs poètes  
 Célébreraient sa guérison.

Mais elle n'est encor ni malade, ni lasse,  
 Et dans son sein toujours circule un sang nouveau ;  
 Lorsqu'un de ses fils meurt, un autre le remplace  
 Et, fier, relève son drapeau.

Nos devanciers, ainsi que les coureurs antiques,  
 Se sont passés de main en main le pur flambeau,  
 Qui faisait resplendir, en gerbes magnifiques,  
 Toujours le Vrai, le Bien, le Beau.

C'est au Bien que tendait leur ambition sainte,  
 C'est vers le Vrai qu'ils ont fait un très long chemin,  
 C'est au Beau qu'ils visaient, sans faiblesse et sans crainte,  
 Comme nous aujourd'hui, demain.

Certe il nous faut, avec amour et jalousie,  
 Veiller pieusement le foyer vénéré  
 De la noble science et de la poésie  
 Comme on veillait le feu sacré.

Il faut entretenir toujours sa pure flamme  
 Que rien encor depuis cent ans n'a pu ternir,  
 Car l'antique foyer peut nous réchauffer l'âme  
 Et dorer au loin l'avenir.

Et si notre modeste et vieille Académie  
N'a pas le privilège heureux pour tels ou tels,  
Comme celle qui dut à Richelieu la vie,  
De pouvoir nous rendre — immortels !

Du moins a-t-elle su, dans ce siècle où sans cesse  
Croulait, disparaissait l'œuvre des anciens temps,  
Grandir et devenir, sans morgue et sans bassesse,  
Presqu'immortelle, elle a cent ans.

DOMINIQUE CAILLÉ.



## CARHAIX

## SON PASSÉ, SES CHATEAUX CÉLÈBRES

ET SES ANCIENS MONASTÈRES

(Suite)<sup>1</sup>.

## LES URSULINES DE CARHAIX

Pour en écrire les origines et le passé, c'est à deux sources rares, enfouies au fond des monastères que nous puisons. C'est d'abord à de vieilles chroniques imprimées en 1673, que le couvent des Ursulines du Faouët possède, où nous avons copié ce qui concerne Carhaix : ce sont ensuite les Annales manuscrites qui, incomplètes, existent encore au couvent de Carhaix, très précieuses parce que M<sup>sr</sup> du Louët, illustre évêque de Quimper, les signa à plusieurs visites pastorales, et que leurs récits surnaturels sont ainsi très authentiques. Nous abrègerons ces annales où l'enquête de l'apparition prend beaucoup de pages, et que les Chroniques donnent moins diffuse, choisissant surtout les articles qui mentionnent les plus importants personnages de la région au XVII<sup>e</sup> siècle.

*Extrait des chroniques de l'ordre des Ursulines recueillies pour l'usage des religieuses du même ordre par M D.P.V. 1<sup>re</sup> partie.*

MDCLXXIII

CARHAIX.

La ville de Carhaix en Bretagne n'est aujourd'hui que l'ombre de ce qu'elle était autrefois. Dans le temps que les dernières guerres civiles semblaient la devoir entièrement anéantir, Dieu donna à

<sup>1</sup> Voir la livraison d'octobre 1896.



deux personnes de qualité une fille qui devait à la suite être la fondatrice d'un couvent d'Ursulines, dans cette même ville. Elle naquit l'an 1582, et se nommait M<sup>lle</sup> Marie Olymant<sup>1</sup>. Quoiqu'elle eût beaucoup d'inclination à être religieuse, le respect qu'elle portait à sa mère qui s'était remariée l'obligea d'épouser M. du Querharo, fils unique de son beau-père<sup>2</sup>, de même qu'elle était fille unique de sa mère. A quelques années de là elle demeura veuve, et chargée de deux fils, n'ayant qu'environ 25 ans. Alors elle se dédia toute aux actions de miséricorde, de pénitence et d'oraison, après avoir rejeté toutes les importunités qu'on lui fit pour de secondes noces. Au bout de plusieurs années, sur ce qu'un bon religieux Carme lui dit, et à sa cousine M<sup>lle</sup> de Kerveno, qu'un couvent d'Ursulines serait utile à une maison proche de Carhaix, appelée la Tourelle, aussitôt ces bonnes âmes l'entreprirent. Elles achetèrent cette maison et M<sup>lle</sup> du Querharo la fit incontinent mettre en état de servir d'hospice aux religieuses tenant son dessein fort secret, jusqu'à l'exécution.

Mais quand toutes choses furent préparées, et qu'on le sut, ses fils s'y opposèrent de tout leur pouvoir.

L'aîné qui était lieutenant de la ville, avait fait son compte que la maison de la Tourelle était pour lui, et ainsi il voulait la conserver.

Son cadet, homme généreux, entra dans ses intérêts, et s'en alla dans cette maison tout exprès pour y mettre le feu; mais comme il tenait son arme bandée, et prête à tirer, elle lui fut invisiblement ravie des mains et jetée dans un autre étage. Cet accident l'étourdit, puis lui fit connaître que Dieu approuvait le dessein de sa mère, de sorte qu'il n'osa plus le traverser.

<sup>1</sup> OLYMANT famille très ancienne de Carhaix, qui changea ses armes pour celles de Kernégouës, et prit ce nom lors de l'alliance en 1582 de GUILLAUME OLYMANT avec CATHERINE DE KERNÉGOÛES, fille et héritière d'écuyer HENRI DE KERNÉGOÛES et de MARIE DE PERRIEN. Nous pensons que MARIE OLYMANT était fille de ces derniers, d'après un titre à nous daté du 4 février 1641, où il est dit : « MARIE OLYMANT, dame du Brunot, demourant au présent au manoir de Kernégouës, paroisse de Carhaix, mère d'écuyer Yves Lohou, sieur de KERHARO, conseiller du Roy et son lieutenant au dit Carhaix. »

<sup>2</sup> LOHOU, s<sup>r</sup> DE KERHARO, paroisse de Plougonver, de Brunot, paroisse de Trébrivan, était également une des anciennes familles de Carhaix, et avait pour armes : d'azur à trois coquilles d'argent.

Cinq religieuses de Pontivy ayant été promises à M<sup>lle</sup> du Querharo dont la mère JACQUETTE DE LA BOURDONNAYE, dite Ursule de la Mère de Dieu, était supérieure, elles arrivèrent bien accompagnées à Rostrenen, ville distante de quatre lieues de Carhaix. Là, elles reçurent les compliments de Messieurs de la ville qui les conduisirent ensuite à Carhaix dans l'église collégiale de St-Trémeur, où les dames les attendaient. M. Olymant, vicaire de Carhaix<sup>1</sup>, et cousin-germain de la fondatrice, accepta l'obédience des Religieuses et fit sur l'heure un beau sermon pour les encourager de plus en plus. Le même sieur vicaire porta toujours les intérêts de ce couvent et y marqua sa libéralité par de beaux ornements d'église qu'il donna.

L'entrée des Ursulines à Carhaix fut le vingt-cinq d'octobre de cette année (1644).

Huit jours après qu'elles furent à leur hospice, deux demoiselles se présentèrent pour être religieuses qui furent incontinent suivies de plusieurs autres. La bonne fondatrice prit la première l'habit de Novice, le 12 de février l'an 1645, et fut nommée sœur Marie de SAINT-JOSEPH.

Quoiqu'elle eut plus de soixante ans, elle devançait toutes les sœurs aux observances régulières et elle ajouta aux vertus qui l'avaient fait révéler dans le monde une humilité et une obéissance parfaitement exemplaires. Le premier jour de l'an 1646 elle se trouva selon sa coutume la première à l'oraison du matin, quoique, dès ce même jour, il la fallut mettre au lit, pour n'en plus relever. Elle fit la profession avec grande joie, et reçut en même temps le saint Viatique.

Le lendemain elle demanda instamment l'Extrême-Onction, et aussitôt qu'on la lui eut donnée, elle passa de ce monde à l'autre dans la soixante et quatrième année de son âge. Son corps fut enterré fort solennellement dans le tombeau de ses prédécesseurs à l'église de Saint-Trémeur, toutes les pensionnaires et externes des Ursulines suivaient le convoi, vêtues de blanc et un cierge à la main, et M. du Querharo, le lieutenant, paya tous les frais.

Les Ursulines de Carhaix sont fort redevables aux charités des

<sup>1</sup> C'est-à-dire vicaire perpétuel de la collégiale de Carhaix, et en réalité exerçant les fonctions curiales.

RR. Pères Carmes du couvent de Saint-Sauveur près de la ville qui les ont assistés pour le spirituel, et ont été douze ans leurs supérieurs, avec l'agrément de Monseigneur l'Evêque de Cornouaille. Ces bons Religieux ont établi dans ce monastère l'esprit de mortification et d'oraison, et ont pris aussi soin de leurs bâtimens, qui ne sont pas des moindres de la province.

Plusieurs personnes dignes de foi assurèrent avoir vu au lieu où l'on a édifié la maison, avant que l'on y pensât aucunement, un vieillard vénérable qui tenait une règle en mains et prenait les alignemens comme pour bâtir. On a cru que c'était Saint Joseph, et il a été choisi pour père et patron du monastère et titulaire de l'église.

Pendant que l'on bâtit, un chariot chargé de pierres arrivant proche de l'attelier, une des roues passa sur le ventre d'un enfant de quatre ans. Sa mère et le charretier invoquèrent tout haut le glorieux Saint Joseph et l'enfant se releva soudain sans blessure; ce qui accrut beaucoup la dévotion à l'égard de ce saint dans Carhaix et aux environs.

Nous passons sous silence d'autres choses merveilleuses arrivées à des ouvriers, pour venir à une apparition mémorable faite dans le même monastère. En voici l'histoire :

Sœur Augustine de sainte Thérèse, professe de Pontivy, et fille à qui Dieu avait donné des talents très utiles pour une maison commençante, fut envoyée à celle de Carhaix, où elle servit autant que l'on espérait de son adresse et de sa capacité, dans un institut où il ne faut rien ignorer pour contenter les parents des filles que l'on dresse. Sa vertu allant à l'égal de ses dons naturels, portait à la chérir tendrement, et elle était considérée dans ce nouveau couvent, comme un trésor : cependant elle y fut attaquée de tant d'infirmités qu'au bout de neuf mois elle obtint son retour à Pontivy.

Elle obtint qu'une de ses parentes prit sa place à Carhaix ; laquelle en effet entra dans le couvent peu de jours après le départ de notre sœur de Sainte-Thérèse. Elles se virent dans Pontivy, où la professe exhorta fort la postulante à entreprendre fervemment la vie religieuse et l'assura qu'elle aurait un soin très particulier de son salut auprès de Notre-Seigneur. Elle lui écrivit fréquemment des lettres toutes pleines de sainte instruction pour la plus haute per-

fection, et, à la vêtue de cette jeune sœur, on lui donna le nom de celle qui avait tant de zèle pour son bien, et qui continua à lui en donner des marques jusqu'à ce qu'elle mourût à Pontivy le 23 de mars 1652, n'ayant que 29 ans. On attendait quelque chose de merveilleux de cette bonne religieuse, et il demeura d'elle quantité d'admirables écrits de son intérieur qu'elle avait faits par l'ordre du R. P. Rigoleu, jésuite, homme très expérimenté en la direction spirituelle, et qui communiqua ses écrits aux Ursulines de Carhaix, dans un voyage qu'il fit expressément pour s'informer de l'apparition que nous allons décrire, qui arriva deux ans et quatre mois après la mort de cette chère sœur de Sainte-Thérèse. Trois mois avant la fin de son Purgatoire elle se manifesta par un certain petit bruit pareil à celui que ferait un dé avec lequel on frapperait cinq ou six coups sur une planche. Ce bruit se faisait toute la nuit, recommençant après quelque intervalle au lit de l'autre sœur de Sainte-Thérèse, professe depuis six ans à Carhaix. Cela lui causa d'extrêmes frayeurs ; mais comme elle était peureuse on tourna en raillerie les plaintes qu'elle en faisait jusqu'à ce que la longueur du temps, jointe au rapport d'une religieuse qui couchait dans la même chambre et avait entendu ce bruit fit impression dans les esprits. La même supérieure, LOUISE D'ARGENTRÉ, dite CALLOPE DE ST-HENRY, entendit aussi le même bruit, avec une autre ancienne et les deux sœurs susdites une demi-heure durant. Après plusieurs réflexions sur ce qu'il y avait à faire, la supérieure commanda à la sœur de Sainte-Thérèse de conjurer cet esprit. Elle et sa compagne de chambre se préparèrent par une confession générale et par d'autres bonnes œuvres.

Il se passa encore deux nuits avant la conjuration pendant lesquelles le bruit ne se fit plus ; mais notre sœur de Sainte-Thérèse

<sup>1</sup> LOUISE D'ARGENTRÉ était fille de CHARLES D'ARGENTRÉ second fils du célèbre historien, né en 1560 et marié en 1597 à Catherine Boutin, lesquels avaient pour fille aînée, Callope, mariée à HENRY DE BOURGNEUV, premier président au Parlement de Bretagne; d'où vient que LOUISE D'ARGENTRÉ avait les noms de CALLOPE DE SAINT-HENRY. Sa sœur fonda à Rennes la maison du Calvaire, et je crois, y était religieuse dans les derniers temps de sa vie.

Ainsi Carhaix vit comme supérieure de son monastère d'Ursulines une petite-fille de BERTRAND D'ARGENTRÉ, jurisconsulte et historien de Bretagne, né à Vitré le 19 mai 1519, mort le 23 février 1590.

entendit au lieu une voix plaintive et si touchante, qu'elle en avait le cœur outré. Enfin un dimanche 24<sup>e</sup> d'août 1654, elle se résolut de parler la nuit suivante, selon l'ordre qu'elle en avait et promit à sa compagne de l'éveiller dès l'abord. Aussitôt qu'elle fût au lit, cette voix se rendit plus intelligible que les nuits précédentes. Ensuite, entre minuit et 1 heure, la religieuse sentit quelque chose proche d'elle et alors n'étant pas moins pressée intérieurement elle dit ces paroles : je vous conjure de la part de Dieu, et de l'obéissance de me dire qui vous êtes ? Aussitôt la chambre devint claire comme en plein jour, et elle vit une religieuse habillée en Ursuline auprès de son lit, laquelle était des plus belles, excepté une main qui était fort noire, et qui paraissait encore souffrante. La conjurée posa cette main sur la main gauche de la conjurante, et lui dit : je suis votre sœur de Sainte-Thérèse. Leur entretien ne dura pas bien longtemps, mais fut extrêmement de poids. Celle-là sentit une grande douleur par l'application de cette main ; et il lui fut dit des choses si particulières qu'après elle demanda dispense de les révéler. Elle déclara seulement que tout d'abord la défunte lui dit : il y a trois mois que je fais mon purgatoire en cette maison pour quelque faute que j'y ai commise, j'ai beaucoup souffert, n'ayant guère été soulagée des prières, parce qu'on ne croyait pas que j'en eusse besoin. Elle ajouta que ses peines étaient bien diminuées, qu'elle ne souffrait presque plus, et que le vendredy suivant, jour du glorieux père Saint-Augustin, elle irait au Ciel. La vivante lui demanda pourquoi elle avait tant été en Purgatoire ? La défunte répondit que c'était pour n'avoir pas agi avec assez de pureté d'intention, et pour quelques vanités secrètes. Elle dit de plus qu'il n'y avait point de vice que Dieu examinât avec plus de rigueur que la superbe et la vanité et que rien ne nuisait tant aux âmes religieuses. Puis parlant d'un air plus sévère, elle lui dit qu'elle s'était assez fait connaître, et qu'elle l'avait fait beaucoup attendre : qu'au reste elle sût que sa visite était toute pour elle ; car pour mon particulier, dit cette âme, je ne souffre plus que très peu ; souvenez-vous qu'il y a sept ans passés du 4<sup>e</sup> d'août, que Dieu vous fit une grâce, à laquelle si vous aviez correspondu, vous seriez maintenant en un très haut état ; et Dieu vous a miséricordieusement conservée dans

divers périls de mort où vous avez été, et vous a fait connaître plusieurs fois intérieurement qu'il vous voulait à lui ; mais vous avez toujours fait la sourde oreille.

A l'avenir pratiquez ces trois points ; fermez les yeux à toutes les choses de la terre ; unissez votre cœur à Dieu ; et laissez-vous conduire à l'obéissance comme une aveugle, sans avoir non plus soin de vous, que si vous n'étiez pas de ce monde. Dieu montrera toujours à ceux qui vous conduiront ce qu'il sera de sa volonté.

La Religieuse vivante voyant que la défunte s'animait à la suite, et relevait le ton, fut saisie de frayeur et se souvint de sa compagne qu'elle appela d'une voix toute tremblante, à l'instant la défunte se souriant : ma sœur lui dit-elle, n'ayez point de peur et disparut, tellement que la compagne s'éveillant en sursaut, ne vit qu'une lumière, et toutes deux entendirent un grand bruit sur le haut du lit de la sœur de Sainte-Thérèse, qui dura bien un quart d'heure. Elles passèrent le reste de la nuit en prières, sans se parler l'une à l'autre. Ces deux religieuses rendirent compte à leur Supérieure de tout ce qu'elles avaient vu et entendu. On essaya en vain de le tenir secret ; car la main brûlée de la sœur de Sainte-Thérèse le découvrit assez ; et on remarquait bien quelque violence qu'elle se fit qu'elle en ressentait d'extrêmes douleurs. Cinq ou six jours après cette apparition, la même sœur de Sainte-Thérèse ayant une contrariété bien sensible, oublia ce que la défunte lui avait recommandé, et s'emporta de paroles contre la Supérieure. Tout à l'heure sa main brûlée enfla de telle manière, qu'il semblait qu'elle allait crever, avec des douleurs épouvantables. On fut contraint de lui dire quelque chose de cet accident. On eut recours à un maître chirurgien qui la vit<sup>1</sup>, et jugea que la gangrène était prête à s'y mettre, s'il n'y avait rien là de surnaturel. Il la fit oindre d'onguent rosat, qui bien loin de l'adoucir, fit crever la peau en moins d'une heure, et ouvrit une si large plaie qu'elle faisait frémir à voir. On n'osa plus y mettre rien ; mais on la laissa se guérir d'elle-même, comme elle a fait, sans autre changement depuis, sinon qu'elle est demeurée avec la marque des trois doigts de la défunte une peau blanche, comme

<sup>1</sup> Dans l'interrogatoire il est appelé M. Touchart, et fut père d'un prêtre tué à Carhaix le 12 septembre 1675, en même temps que le marquis de Montgillard.

il en reste après une brûlure. Cela se voit encore aujourd'hui, cette sœur étant vivante. M<sup>gr</sup> du Louët, en ce temps-là, évêque de Cornouaille, voulut ouïr luy-même et savoir la vérité de cette affaire de la propre bouche de la même sœur de Sainte-Thérèse qui lui ouvrit son cœur comme à son très bon père. Il lui ordonna d'en faire une sincère déclaration à l'exception des choses les plus secrètes devant le R. P. Justinien de Sainte-Marie, Carme déchaussé, prieur du couvent de Saint-Sauveur, à qui il donna commission d'en passer un acte juridique. Ce père Carme prit avec lui un sous-prieur et procéda à cet interrogatoire le 16 de mars 1655 où il apprit de la sœur Sainte-Thérèse, et des autres ce que nous venons de dire après qu'il lui en eut fait un commandement exprès, en vertu de la sainte obédience. Il en fit dresser l'acte en même temps, le fit signer des quatre religieuses interrogées, puis il le signa luy-même, et son compagnon aussi. Il est ordonné dans cet acte d'information de le garder à perpétuité dans les Archives du couvent<sup>1</sup>, et qu'une copie signée des mêmes personnes soit lue en communauté au moins une fois l'an selon la volonté de Monseigneur l'évêque pour exciter les religieuses à prier pour les âmes du Purgatoire et aux actions d'héroïques vertus. Le même prélat confirma cette information du couvent des Carmes et le signa le dix-septième juillet 1655. »<sup>1</sup>

*Extraits des Annales de Carhaix.*

Le treizième jour de l'an 1652, la révérende mère, sœur Marie de Sainte-Anne, supérieure de ce monastère, a fait commencer à creuser les fondements du premier côté de ce monastère à la plus grande gloire de Dieu sous la faveur de la très sacrée et très pure vierge sa très sainte mère et la notre, et l'intercession de notre glorieux protecteur saint Joseph.

Et le vingt-et unième jour du même mois monsieur le vicaire de

<sup>1</sup> Les Ursulines de Carhaix possèdent encore l'original de cet acte inséré dans leurs annales, et signé plusieurs fois de M<sup>gr</sup> du Louët, et des personnes appelées à l'interrogatoire; nous avons préféré donner le récit tout semblable, mais moins diffus, du livre des Chroniques.

<sup>2</sup> Orthographe rajeunie, car elle était trop défectueuse.

cette ville assisté de Messieurs les chanoines et de tout le clergé qui y sont venus processionnellement pour y bénir la première pierre, y joignant notre procession, notre Révérende mère marchant la première portant l'image de la très sacrée Vierge suivie de toutes les religieuses. Et la bénédiction de la première pierre étant faite, monsieur le lieutenant de cette ville, notre fondateur, et Mademoiselle LOUISE-RENÉE DE MAILLÉ fille de feu, très haut et puissant seigneur DONATIEU DE MAILLÉ vivant marquis de CARMAN, et de très haute et très illustre et puissante dame RENÉE MORICETTE DE PLOUËC, marquise de CARMAN DU TMEUR, baronne de Quergorlay, vicomtesse de Coëtquenau, et dames des terres et seigneuries de Plouyé, le Brignou, et plusieurs autres lieux, d'autre part, y ont posé la première pierre à la plus grande gloire de Jésus Marie Joseph.

M<sup>me</sup> la marquise de Carman<sup>1</sup> nous a donné un calice d'argent et plusieurs autres dons pour les nécessités de ce monastère pour prier Dieu pour elle et pour feu monsieur le marquis, et messieurs ses enfants et son illustre famille. En considération de ces bienfaits la communauté lui a accordé la qualité de bienfaitrice.

M. Olymant (vicaire de Carhaix) nous a donné cinq chasubles avec leurs garnitures pour prier Dieu pour le premier jour de janvier de l'an 1653.

Le quinziesme d'avril 1658 la R<sup>de</sup> mère supérieure S<sup>r</sup> CALLOPE DE SAINT-HENRY a fait assembler le chapitre des vocales, pour leur représenter la nécessité qu'il y avait d'acquérir la grange et autre terre pour croître et faire la clôture, ce que le chapitre approuve et avec leur permission a fait les acquets qui suivent...

Le même jour a été passé contrat d'un champ nommé de la TOURELLE avec ses servitudes, et quitte de rente à raison de 400 l.

Le dixième jour de décembre de la même année a été fait acquet d'un autre champ nommé le parc du VERGER, avec ses chemins, droits de servitude, quitte de charge à raison de 440 l.

<sup>1</sup> RENÉE-MORICETTE DE PLOUËC, fille et héritière de SÉBASTIEN marquis de PLOUËC et du TMEUR, et de MARIE DU RIEUX, avait épousé, le 19 janvier 1644, DONATIEU DE MAILLÉ, marquis de CARMAN, comte de MAILLÉ et de SREXPLOË, baron de la FORET, qui mourut le vendredi-saint, 29 mars 1652, d'une blessure reçue huit jours avant, dans un duel avec CLAUDE marquis du CRATEL.

Le premier jour d'octobre 1660 fut fait le contrat d'acquet d'un emplacement de maison quitte de rente à raison de 50 l.

Le vingt-cinquième janvier 1660 fut passé le contrat pour l'acquet de la grange avec un grand jardin et deux courtils avec les chemins de servitude quitte d'aucune rente, à raison de 1350 l.

Le onzième jour de juin 1661 la R<sup>me</sup> mère Marie de Sainte-Thérèse supérieure a fait assembler le chapitre des vocalles pour leur représenter la nécessité qu'il y avait d'acquérir une maison et jardin pour faire le parloir à quoy le Chapitre a consenti.

Le deuxième jour de mars en a été passé le contrat à raison de 800 l. quitte de toute rente.

Le vingtième de septembre 1661, madame la marquise de Melle (de Mezle) a donné du bois et quantité de meuble et du blé, le tout faisant environ 200 fr. pour faire prier Dieu pour elle. De plus, a fait donner pour tabernacle environ 400 l.

Le vingt-neuvième d'aoust 1662, mademoiselle de Lesquélén<sup>2</sup> a donné 100 l. pour que l'on prie Dieu qu'il lui donne une heureuse mort, et que après ycelle l'on lui fasse une octave de service et une communion générale.

Le septième jour d'avril 1661, jour du glorieux saint Calliope, la R<sup>me</sup> mère Marie de Sainte-Thérèse, supérieure de ce monastère, poussée du zèle de la gloire de Dieu et du désir de lui bâtir un temple pour y être visité et prié par le peuple, a fait entreprendre l'édifice du temple et du chœur et avant-chœur et parloir, faisant le second côté de notre monastère.

Partant après avoir chanté solennellement la grand'messe et fait la communion générale, M. le vicaire de cette ville assisté de Messieurs ses chanoines et tout son clergé, et quantité de monde qui y sont venus processionnellement pour bénir la première pierre y joignant notre procession où l'on portait les images de la très sainte Vierge et de son chaste époux saint Joseph, chantant la

<sup>1</sup> La marquise de Mezle était YOLANDE DE GOULAIN, fille de GABRIEL marquis DE GOULAIN, et de CLAUDE DE CORNULIER. Elle était femme de CLAUDE DU CHASTEL, marquis de Mezle, sgr de Châteaugal, en Landeleau, lequel était fils d'AUFFRAY DU CHASTEL, marquis de Mezle, et de RENÉE DE LA MARCHE. Ce fut CLAUDE DU CHASTEL qui tua en duel en 1652 le marquis DE CARMAN.

<sup>2</sup> Cette famille de Lesquélén habitait le manoir de Goarvenhou, près Carhaix.

litanie des Saints, et la bénédiction étant faite, messire GILLES JÉGOU, chevalier, seigneur de Quervilio, Glomel, vicomte de Paul, etc.<sup>1</sup> et damoiselle JANNE BOULLATE, dame du Brunot (belle-fille de la fondatrice MARIE OLYMANT, dame de Kerharo, qui y ont posé la première pierre à la plus grande gloire de Jésus, Marie et Joseph.

La signature de RENÉ DU LOUËT, évêque de Cornouaille et celle de MICHEL LE LOUARN, prêtre, se trouvent à la suite de cet acte.

M. du KERHARO, notre fondateur, nous a donné un petit jardin qui nous était nécessaire pour le bâtiment, n'en ayant pas voulu accepter le paiement.

M. le marquis de MOLAC<sup>2</sup> nous a donné pour la bâtisse de l'église de beaux pieds d'arbres, ce qu'a fait aussi M. de KERVILLIO et les autres noblesses d'alentour ont contribué de leur charité par des harnois et corvées à la construction de l'église du grand saint Joseph.

Le 13<sup>e</sup> jour de décembre mil six cent soixante deux la R<sup>me</sup> mère LOUISE D'ARGENTRÉ, dite sœur CALLIOPE DE ST-HENRY, s'en est retournée à notre couvent de Pontivy du consentement de tout le chapitre, quoique à leur grand regret de lui accorder l'exécution de la demande que de longtemps elle leur faisait envisageant la perte que cette communauté faisait en l'absence de sa vertueuse personne, laquelle dans l'exercice des charges de maîtresse générale des pensionnaires, dépositaire six ans par deux triennaires, et supérieure deux élections consécutives, nous a été un parfait original

<sup>1</sup> Messire GILLES JÉGOU de KERVILLIO, sgr de Paul, vicomte de KERJEAN sgr de Glomel, Mezle-Carhaix, Moëllou, etc., avait épousé le 4 mars 1629, MARIE BUDES du TERTREJOUAN, filles de JEAN BUDES, sgr du Tertrejouan, chevalier de l'ordre du Roi, et de LOUISE DE GOURVINEC. La postérité de son fils aîné, CLAUDE, vicomte de Kerjean, président aux enquêtes au Parlement, s'est fondue dans Rougé et s'est éteinte dans Lorraine-Elbeuf. Son second fils, RENÉ, sgr de Paul, et de Trégarantec, a pour descendant direct ADOLPHE-MARIE-JOSEPH-MICHEL JÉGOU, comte du Laz, fils de l'auteur de ces pages.

<sup>2</sup> Haut et puissant SÉBASTIEN de ROSMADec, marquis de MOLAC, fils de SÉBASTIEN, marquis de ROSMADec, baron de MOLAC, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Dinan et de Quimper-Coréentin, et de RENÉE de KERBOËST, avait épousé en septembre 1655, RENÉE BUDES, comtesse de GUBRIANT, fille d'YVES BUDES, baron de SAGÉ, et de FRANÇOISE BOCHIER. Il quittait parfois la cour, ou son gouvernement de Nantes, pour faire des séjours à son château de l'Étang, en Trébrivan.

de toute perfection et nous a été une lumière éclatante des plus héroïques vertus.

Mon illustre seigneur de Cornouaille a des regrets extrêmes de son retour. Monseigneur de Vannes passionné de mettre ce précieux trésor et cette règle vivante en dépôt, et pour ornement dans son monastère de nos mères de Pontivy lui a envoyé son obédience pour s'y en retourner. Toute la noblesse de ce canton la regrette infiniment, et grande quantité sont venus prendre congé d'elles et se sont recommandés à ses saintes prières. Elle a été conduite par M. de Kergrésil très digne prêtre et confesseur et directeur de nos R<sup>des</sup> mères de Pontivy et accompagnée de madame la Sénéchalle de cette ville de Carhaix<sup>1</sup> dans la litière de M<sup>me</sup> de Penhoët.

Cet article est encore signé et approuvé par RENÉ DU LOUET, évêque de Cornouaille<sup>2</sup>, et MICHEL LE LOUARN, prêtre.

Le premier jour d'avril 1669. M<sup>me</sup> du Bruno, belle-fille de notre fondatrice, et mère de notre chère sœur de Ste-Madeleine a fait présent à l'église d'une lampe d'argent.

Le 25<sup>e</sup> jour d'octobre 1673, Moricette de Plœuc, marquise de Montgaillard et du Timeur<sup>3</sup> notre bienfaitrice nous a donné le tableau du grand autel, et deux chandeliers d'argent, une lampe de cuivre pour être allumée devant la Ste-Vierge qui est dans le chœur, des planches pour plancheyer les parloirs.

Plus loin :

M<sup>me</sup> la marquise de Montgaillard nous a donné pour contribuer à dorer le tabernacle la somme de 180 l.

Le 4<sup>e</sup> de mai 1678 la R<sup>de</sup> mère Elisabeth l'Olivier<sup>4</sup>, dite de la

<sup>1</sup> C'était ANNE LE GOUVELLO, femme de messire PIERRE DE LAMPRAT, sénéchal de Carhaix, lequel n'existait plus en 1664, écuyer LOUIS DE LA BOUVERÈRE, sgr de ROSVÈGUES, lui succédant alors dans cette charge.

<sup>2</sup> Fils de messire Jean du Louët et de Marie de Brézel, René du Louët fut nommé évêque de Cornouaille, en 1640, prit possession de son siège le 23 février 1643, et mourut à Quimper, le 18 février 1658, à 84 ans, vénéral de son diocèse.

<sup>3</sup> La marquise de Carman s'était remariée à Charles de Percin, marquis de Montgaillard.

<sup>4</sup> L'Olivier de Locrist, elle était soit de la branche de la maison de Locrist, en Trébrivan, soit de la branche cadette de L'Olivier de Tronjoly, en Gourin. Cette famille s'est éteinte dans ses deux branches par deux martyrs, l'une sur l'échafaud révolutionnaire. (1793) et l'autre à Quiberon (1795).

Présentation, supérieure, a fait assembler le chapitre pour leur présenter la nécessité qu'il y avait de faire des classes aux externes. Toutes ont loué son zèle et y ont consenti avec joie.

M. du Brunot Lohou petit-fils de notre fondatrice a fait présent à cette maison d'un petit courtil fort nécessaire à l'achèvement de l'enclos, en considération de deux de ses sœurs qu'il a religieuses étant.

Les derniers jours de juillet 1679. M. de Kerlouët Canabert, gouverneur de cette ville nous a permis de mettre un chemin de la ville dans l'enclos avec bien la moitié des murailles dudit enclos.

Notre chère sœur Marguerite de Saint-Augustin, fille de Mezros<sup>1</sup>, professe de la maison de Pontcroix, en reconnaissance de la grâce qu'on lui a faite de l'incorporer en cette communauté nous a donné un très bel encensoir d'argent.

SOEUR JEANNE DE LA FRESNAYE, dite de Sainte-Croix, religieuse de ce monastère a fait présent à la sacristie d'un voile brodé d'or et de soie, avec la bourse et la palle, et d'une custode pour mettre sur le ciboire dans le mois de juin 1681.

Suivent de beaux dons de plusieurs autres sœurs.

Le 3<sup>e</sup> jour de février 1685, la Révérende mère Guillemette Goyer, dite ANGLIQUE DU SAINT-ESPRIT, supérieure de ce monastère, assembla le chapitre pour que la dot d'une religieuse, mise en dépôt, fût employée pour l'ornement de leur chapelle, et passé un traité avec le sieur Guérin maître entrepreneur et des plus habiles en son art, de l'évêché de Vannes et ville de Redon. La première pierre de l'autel fut mise par M. de la Haye-Girart époux de la dame de Lohou<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> RENÉ DE CANABERT, sgr comte de Kerlouët, était fils cadet de noble JEAN DE CANABERT, sgr de Kerlouët, et de Louise Huby, dont la vie est écrite. Son frère aîné, BERNARD DE CANABERT, sgr de Kerlouët, marié à JEANNE LE BORGNE DE LESQUIFFOU, n'ayant pas laissé d'enfants, eut pour successeur à Kerlouët son frère cadet, René, marié en premières noces à Françoise Le Borgne fille de Vincent sgr de Lesquiffou, chevalier de l'ordre du Roi, et de Marie de Plœuc, d'où quatre filles, et sa postérité s'éteignit en elles.

<sup>2</sup> Appartenait à la maison de ROSLY et était fille de FRANÇOIS DE ROSLY, sgr de Mezros, chevalier de l'ordre du Roi et de CATHERINE DE LA MOTTE, dame de la VALLÉE PLUMALDAN.

<sup>3</sup> MARIE-JOSÈPHE LOHOU, petite-fille de MARIE OLYMANT, la fondatrice, avait épousé LOUIS GIRARD DE LA HAYE et ils habitaient le manoir de Kercourtois, près

petite-fille de notre fondatrice, et par M<sup>lle</sup> de Goësbriant où plusieurs personnes de qualité assistèrent. En deux ans il fut accompli.

Au mois de novembre 1688, on a eu le tableau du retable qui a coûté 250 l. qui représente une *Assomption de la Sainte Vierge*<sup>1</sup>.

Le tabernacle du grand autel fut placé au mois de juillet 1686. Il est de bois travaillé en sculpture; les colonnes de marbre noir<sup>2</sup> et fait par le sieur Guesrin entrepreneur du retable coûte 330 L. sans être doré.

Le quinzième jour de mars, mil six cent quatre-vingt-treize, la Révérende mère Ursule de Saint-Alexis supérieure de notre monastère de Sainte-Ursule de Carhaix a fait assembler le chapitre des vocables pour leur proposer le pieux dessein de dame MARIE QUEMPEL, dame douairière de Penanvern Coëtjunval<sup>3</sup>; à présent pensionnaire, laquelle a ci-devant marqué sa bienveillance pour notre communauté. en plusieurs rencontres, nous a présentement déclaré qu'elle voulait fonder une messe basse tous les dimanches de l'année à perpétuité, dans notre chapelle de Saint-Joseph, pour elle et sa très illustre famille, tant vivants que trépassés, laquelle messe se dira à sept heures du matin, pour la commodité des dames religieuses, et pour le paiement du prêtre qui desservira la

Carhaix, depuis 1673, et possédé précédemment par le demi-frère de MARIE-JOSÈPHE LOHOU, PHILIPPE-EMMANUEL DE GESLIN. Il sera facile aux descendants actuels de la fondatrice des URSLINES DE CARHAIX, MARIE OLYMANT, de remonter jusqu'à elle lorsque nous aurons nommé les trois enfants de sa petite-fille, MARIE-JOSÈPHE LOHOU, dame de LA HAYE GIRARD :

<sup>1</sup> JEAN-CLAUDE GIRARD de LA HAYE, s<sup>r</sup> du PELLEM, avocat à la cour, conseiller du Roi, receveur des consignations du siège royal de Carhaix.

<sup>2</sup> CATHERINE-BARBE femme de messire JEAN-RENÉ DE KHRET, chevalier, sgt de QUILLIEN.

<sup>3</sup> MARIE-HYACINTHE, femme de messire JEAN-JACQUES DU ROCHER, chevalier, sgt de Beauregard, de Kertilly, etc., mourut à Josselin, à 88 ans, le 4 février 1776.

<sup>4</sup> Ogée cite ce tableau de l'Assomption, et dit que c'était un morceau très estimé.

<sup>5</sup> Ces colonnes de marbre noir entourent aujourd'hui et supportent le dôme de l'autel de la chapelle du château de Kerampuil, en Plouguer-Carhaix.

<sup>6</sup> MARIE DE QUEMPEL était fille d'ALAIN DE QUEMPEL sgt de LANASCOL, chevalier de l'ordre du Roi, et de JULIENNE DU COSKAËN, cette dernière fille de FRANÇOIS DU COSKAËN, chevalier de l'ordre, et de MARIE DE KERBOÛTY. Elle avait épousé messire JEAN DU LOÛET, sgt de PENANVERN, chevalier de l'ordre du Roi, fils de ROLLAND DU LOÛET, sgt de KERBOM, et de JEANNE GUINGAMP.

dite messe, la dite dame a donné argent comptant la somme de trois cent soixante livres qui au denier dix-huit produit vingt livres par an, sur quoy les dames religieuses s'obligent sur tout le temporel de leur communauté de payer la dite messe à perpétuité, et la dite dame s'est réservée la liberté de la faire dire par M. Le Louarn, ce que notre communauté accepte, et afin que la dite messe ne soit pas négligée, ni l'intention de la dite dame de Penanvern à présent pensionnaire en notre dit couvent, il sera mis copie du présent acte sur le livre de la secrétairerie et sacristie du dit couvent; où l'on met les autres dons et legs pieux qu'on y fait; de plus on lui accorde sous les mêmes obligations, quatre communions par an pendant sa vie. Et un an après sa mort autant, et un *De profundis* par mois la même année. De plus on lui a accordé un autel du présent acte, signé des discrètes pour lui valoir et servir. Ainsi l'ont voulu les dites parties sous leurs signes. Fait en notre monastère de Sainte-Ursule de Carhaix, ce quinzième jour de mars mil six cent quatre-vingt-treize (*Suivent les signatures de la donatrice et des religieuses*).

Le premier jour d'août 1700, la Révérende mère supérieure, sœur Marguerite de Sainte-Gertrude, fit assembler le chapitre des vocales et leur fit la proposition de faire accommoder les lambris de l'église. Toutes se portèrent d'un grand zèle à y donner leur consentement et destinèrent la somme de trois cents livres et plus, s'il le fallait. L'on chercha des ouvriers, mais les plus entendus dans leurs métiers étaient engagés pour très longtemps, ce qui a fait différer l'exécution de ce dessein jusqu'en l'an mil sept cent quatre, au mois de juin, que la Révérende mère supérieure, sœur Catherine de la Rivière dite de Saint-Morice<sup>1</sup>, portée de zèle pour orner le temple du seigneur, arrêta ce mois de juin, avec le peintre et les autres ouvriers; on mit une poutre pour soutenir le premier échafaut; on accommoda les lambris dans cet endroit, on éleva le

<sup>1</sup> CATHERINE DE LA RIVIÈRE était fille de messire MAURICE DE LA RIVIÈRE DE SAINT-GERMAIN, seigneur de Brunolo, et de JEANNE LE RUCAN. On verra ci-après l'article d'une de ses sœurs, CHARLOTTE DE LA RIVIÈRE, dame de TOURELIN. Elle avait réussi pour autre sœur LOUISE DE LA RIVIÈRE mariée à messire FRANÇOIS L'OLIVIER, sgt de TRONDULT, près Gouris.

second échafaut. Le peintre y avait travaillé environ quinze jours, le quatrième jour de juillet, un vendredi à trois heures après midi, la poutre qui soutenait le tout se rompit en deux et la chute de l'échafaut fit un tel bruit que le fracas fut entendu de toute la ville qui y accourut avec tremblement croyant que toute l'église était renversée. Le peintre, le sacriste qui lui portait des couleurs furent trouvés sous huit douzaines de planches et des échelles avec beaucoup d'autre bois et barriques tombant d'environ quarante-huit pieds de haut sans aucune blessure, et le valet qui était aussi sur le premier échafaut tenant entre ses bras des planches, tomba aussi sur ses deux pieds sans blessure qu'un peu à l'oreille, que la tête d'un des anges du haut du retable lui fit qui le devait tuer, vu que le marchepied et tout le dedans du chœur et balustre furent effondrés jusqu'à la terre. Voilà comme Jésus, Marie et Joseph continuent leur protection sur une maison qui n'a commencé que sous leur faveur. Tout le monde crie avec raison ; quelle merveille ! quel miracle !... La dépense n'a pas accablé la communauté. C'est aussi nos très chères sœurs de l'Annonciation et de la Présentation qui ont doré le tabernacle et fait beaucoup d'autres dons, et l'on peut dire que la R<sup>de</sup> mère et nos deux chères sœurs ont employé à ces grandes œuvres ce que la libéralité de Messieurs leurs parents leur donnaient. Le peintre donne aussi le tableau de Jésus, Marie et Joseph pour accomplir le vœu qu'il fit quand il se trouva sans blessure après s'être vu tombé de si haut.

M<sup>me</sup> CHARLOTTE DE LA RIVIÈRE fille de feu messire MAURICE DE LA RIVIÈRE et de dame JEANNE LE BIHAN de la maison de Brunolo, en la paroisse de Motreff, veuve de messire Toussaint de Tuomelin, seigneur de Kerbourdon a rendu sa mémoire recommandable en notre communauté et à toute cette ville, ayant établi en notre église un salut tous les jeudis après lequel on donnerait la bénédiction du Saint-Sacrement. Elle l'a fait dire dix-neuf ans avant sa mort, mais par son testament elle l'a fondé à perpétuité ayant pour cela légué à notre communauté la somme de vingt-cinq livres douze sols qu'elle a chargé M. de SAINT-GERMAIN, son frère, de nous payer par chaque année, avec charge qu'à la fin du salut l'on dise

tout haut le *De profundis* pour le repos de son âme. Son testament est rapporté en la ville de Guingamp où elle faisait sa demeure, par le nommé PHILIPPE, notaire royal apostolique, le jour 1<sup>er</sup> octobre avant midi mil sept cent dix, et elle est décédée le septième du même mois, et son corps a été inhumé dans l'église des Pères Capucins de la même ville de Guingamp où elle a vécu plusieurs années dans l'estime d'une vertu rare, surtout grande aumônière.

Signé : Fr. Hy, *Evesque de Quimper*.

De cette époque à celle de la Révolution, les annales des religieuses Ursulines n'existent plus. On trouvera les récits de l'époque révolutionnaire mêlés à ceux des Hospitalières, car elles furent expulsées en même temps et montrèrent le même héroïsme. Ce ne fut que le 6 octobre 1809 que les Ursulines se reconstituèrent, et au lieu de leur ancien monastère et vaste enclos, vendus nationalement, se logèrent dans une étroite maison incommode, et presque sans dehors, à quelques pas du couvent d'autrefois dont cinquante ans après elles rachetèrent l'emplacement à prix très élevé. Elles y ont construit de vastes bâtiments entourés d'un bel enclos qui sont les plus importants de la ville, et lui offrent sous tout rapport le plus précieux secours. Dieu veuille les y maintenir et les sauvegarder !

(A suivre)

C<sup>te</sup> DU LAZ.

\* FRANÇOIS-HYACINTHE DE PLEUC, né le 16 avril 1651, sacré évêque de Quimper, le 26 décembre 1707, mourut le 6 janvier 1739, à l'âge de 77 ans.





## LE MONDE DES TÉNÈBRES

EN ILLE-ET-VILAINE

A toutes les époques et chez tous les peuples, les habitants des campagnes ont cru à l'intervention des bons ou des mauvais génies dans les affaires des hommes.

Ces esprits, ces lutins, appelés sylphes au moyen-âge, sont bons dans certains pays, méchants dans d'autres, presque partout capricieux, fantasques, ne voulant jamais être contrariés.

On les représente généralement sous la forme de petits hommes, vivant par bandes ou isolément, affectionnant divers lieux, selon les contrées qu'ils habitent.

En Basse-Bretagne, ce sont les korils ou korigans, qui se tiennent sur les landes, autour des dolmens et des menhirs, et passent les nuits à danser au clair de lune.

Hier, sur la lande,  
On a vu la bande  
Des noirs korigans,  
Sortir des fougères,  
Du sein des bruyères,  
Comme des brigands!  
Criant tous ensemble :

« Allons sous le tremble  
Au bord du chemin,  
Attendre du monde  
Au fond du ravin ! »

Malheur à l'ivrogne attardé au cabaret, qui pour entrer chez lui est obligé de traverser la lande hantée par les nains. Ils l'entourent,

le prennent par la main et le font tellement tournoyer toute la nuit que, le matin, le malheureux est trouvé mort sous le buisson.

En Ecosse, ce sont également de petits êtres qui habitent les fermes, se cachent dans les trous du foyer, et rendent des services aux fermiers et aux servantes.

Qui n'a lu le conte charmant de Charles Nodier, intitulé *Trilby*? Qui ne se souvient de cet aimable petit génie, si soumis, si obéissant, si prévenant envers la jeune fermière qu'il aime?

« Lutin chéri, le ciel est bleu :  
Prends ta baguette de topaze,  
Revêts ton écharpe de gaze,  
Vole sur tes ailes de feu.

A la montagne désirée,  
Va vite, vite, mon mignon ;  
Ne vois-tu pas à l'horizon  
Apparaître sa cime azurée ?

Descends dans le réduit charmant  
Qu'indique à peine la veilleuse,  
Dont la lueur mystérieuse  
Tremble dans le rideau d'argent. »

En Allemagne, chaque trou abrite un *gnome* qui garde un trésor. En Orient, ce sont les *djins*. Écoutons, les voici qui passent :

« C'est l'essaim des djins qui passe  
Et tourbillonne en sifflant.  
Les ifs, que leur vol fracasse,  
Craquent comme un pin brûlant ;  
Leur troupeau lourd et rapide  
Volant dans l'espace vide,  
Semble un nuage livide  
Qui porte un éclair au flanc.

Les djins funèbres,  
Fils du trépas,  
Dans les ténèbres  
Pressent leurs pas.

Leur essaim gronde :  
Ainsi profonde,  
Murmure une onde  
Qu'on ne voit pas. »

Les *follets*, les *fadets*, les *farfadets* du Berri ont été décrits d'une façon merveilleuse par la plume de George Sand.

La Normandie a ses *goblines*, qui choisissent pour demeures les couvents, où ils aiment à jouer des tours aux religieuses, à manger les confitures dans les armoires et les fruits dans les greniers.

Il y a soixante ans à peine, dans plusieurs couvents de Normandie, lorsqu'on faisait les confitures la part du goblin était mise de côté.

Le lutin de la Haute-Bretagne, appelé Petit-Jean, Maître-Jean, le Pilou, Payenne, l'Éclairer, Martine, etc., qui se montre généralement sous la forme d'un mouton, d'un chat ou d'une levrette blanche, devient la nuit un cavalier habile.

C'est de ce dernier que nous allons raconter les exploits :

#### 1. — Les Pilous.

Un soir de la Toussaint — il n'y a pas bien longtemps de cela — le neveu du père Gautier, de Saint Brice, s'en alla chercher du foin dans le fenil pour *affourer* ses vaches. Quand il fut dans le grenier, il entendit du bruit dans tous les coins, mais sans rien voir. Ce bruit ressemblait à celui que font les ouvriers lorsqu'ils écrasent les pommes à cidre dans les *pires* de bois ou de pierres.

Le gars, effrayé, appela son *tonton* qui monta à son tour dans le *senas*<sup>1</sup>, et dit bien poliment aux lutins : « *Vouslez-vous ben, s'il vous plaît, cesser votre tapage, que je prenne du foin pour ma jument?* » Le bruit cessa ; mais le fermier était à peine dans le *degré*<sup>2</sup> que le tapage recommença, c'étaient les *pilous*.

Plusieurs personnes, réunies dans une étable pour la veillée, en-

<sup>1</sup> Grenier au foin.

<sup>2</sup> Echelle.

tendirent les lutins. Le bruit commençait comme s'il n'y avait que deux *pilous* à marcher : un, deux ; un, deux.

Le gas *Pelot* dit en riant : « *Si vous étiez trois, m'est avis que ça irait mieux.* » On entendit : un, deux, trois ; un, deux, trois. D'autres personnes demandèrent quatre *pilous*, cinq *pilous*, etc., et le nombre de coups allait toujours en augmentant.

..

Une autre fois, trois jeunes filles couchées ensemble entendirent les *pilous*. Elles voulurent imiter les personnes de la veillée, mais elles en demandèrent trop, et les lutins vinrent frapper et marcher sur la carrée du lit. Effrayées, les filles se turent, laissèrent les *pilous* s'amuser à leur aise, et bientôt tout rentra dans le silence.

..

Un vieil avare dit un jour : « Tiens, puisque les *pilous* viennent chez nous et que nous avons de la filasse à *piler*<sup>1</sup>, pourquoi ne feraient-ils pas notre besogne, ça nous dispenserait de payer des journalières. »

Tout joyeux de son idée, il porta un gros paquet de filasse dans son grenier, d'où partait le bruit.

Le soir, les *pilous* firent leur manège habituel, mais le lendemain matin, quand le bonhomme eut grimpé son *degré*, qu'on juge de sa désolation lorsqu'il vit sa filasse hachée et éparpillée à tous les vents. Il y en avait partout : sur les poutres, sur les chevrons du toit, dans tous les coins et recoins. Vous dire si l'avare avait le nez long, et s'il eut envie de recommencer.

..

Autre part, on entend ces lutins dans le coin du foyer ou dans les murs de la maison, malgré tout ce qu'on peut faire, il n'est pas possible de les apercevoir.

<sup>1</sup> Broyer.

2. — *L'Eclaireur.*

Dans les prés, sur le bord des rivières et aussi près des mares, les paysans, annuités dans les champs, voient souvent une petite lumière tremblotante, qui file droit devant eux. Lorsqu'ils n'ont pas peur ils cherchent à profiter de cette clarté pour passer facilement les mauvais endroits, afin de rentrer plus tôt chez eux ; mais il arrive parfois que la lumière s'éloigne trop vite ou s'éteint subitement. Alors l'imprudent retardataire, n'y voyant plus, tombe dans la mare ou dans le ruisseau, c'est alors qu'il entend à son oreille le rire sonore du méchant lutin que les bonnes femmes de Saint-Brice appellent *l'Eclaireur* ou *l'Eclairou*.

\* \*

3. — *Martine*

Il n'y a pas de bête au monde plus capricieuse, plus jalouse, plus méfiante, plus rusée et aussi quelquefois, plus cruelle que *Martine* ; son bonheur consiste à faire endéver les gens, et elle passe sa vie à causer des peurs effroyables, et à jouer des tours aux pauvres ouvriers des champs attardés par les chemins.

Tantôt on rencontre dans un endroit sombre, sous de grands chênes, une masse informe représentant grossièrement un bœuf ou une vache ; tantôt on voit une bande de moutons sortant d'un champ d'ajoncs, tantôt on aperçoit un cochon, blanc comme neige, qui grossit à vue d'œil, se précipitant sur le voyageur qui cherche à l'approcher. Eh bien ! tout cela c'est *Martine* !

Parfois elle est couchée près d'un passage<sup>1</sup> ou bien derrière la haie d'un champ, ou bien encore à l'entrée d'une rote<sup>2</sup> fréquentée,

Tout le monde a vu ou entendu parler de *Martine*. Il n'est question que d'elle pendant les longues soirées d'hiver, quand les pay-

<sup>1</sup> Echalièr.<sup>2</sup> Nom donné aux petits sentiers.

sans vont à la veillée les uns chez les autres, pour manger des châtaignes grillées et boire des *pichés* de cidre.

Un soir, à l'époque de la moisson, vers la mi-août, plusieurs enfants, après le grain battu, s'amusaient à jouer dans l'aire. Ils se roulaient sur la paille et riaient à qui mieux mieux. Le fermier, fatigué du travail de la journée, et déjà couché, ne pouvait dormir avec tout ce tapage. Voulant effrayer les enfants, afin de les renvoyer, il s'enveloppa de son drap de lit, enfonça son bonnet de coton jusqu'aux oreilles et sortit à pas de loup. Il n'eut pas plutôt quitté sa maison qu'il aperçut dans un petit chemin creux qui longeait l'aire, une *trée*<sup>1</sup> accompagnée d'une dizaine de petits *pourcets*. Ces vilains animaux grognaient d'une voix formidable en s'avançant vers le bonhomme qui fut pris de peur et rentra bien vite chez lui en criant : « *V' là Martine !* »

Toutes les personnes du pays ont vu, à différentes reprises, cette grosse truie sortir la nuit d'une vieille grange délabrée, et, chose étonnante, passer par un pertuis<sup>2</sup> pas plus grand que la *musse* au chat de la porte à M. le curé.

\* \*

Un vieillard de la commune de Montours, en rentrant chez lui, rencontra, à un carrefour de route, un mouton d'une allure étrange : La bête laissait le bonhomme approcher tout près d'elle, puis tout à coup se sauvait pour s'arrêter un peu plus loin. Après bien des tours et des détours, le mouton entra dans le cimetière où le pauvre vieux, tout essoufflé, le suivit. O ciel ! il vit la bête diminuer de volume. Elle devint de la grosseur d'un chat, puis plus petite qu'une belette et, enfin, disparut aux yeux du vieillard ébahi !

\* \*

Autrefois, sur la route de Montours, tout à l'entrée du bourg, lorsque des voyageurs passaient entre onze heures et minuit, ils apercevaient près d'un échalièr une ombre qui s'avançait sur eux,

<sup>1</sup> Truie.<sup>2</sup> Trou.

les rouait de coups et disparaissait ensuite en riant aux éclats. C'était toujours *Martine*, la bête de Montours.

Un robuste gaillard voulut s'assurer, par lui-même, s'il était vrai que cette bête terrassait tout le monde et, une nuit, il se rendit à l'endroit qu'elle choisissait pour ses promenades nocturnes. C'était en décembre et il faisait un froid à ne pas mettre un chien dehors, ne voyant rien auprès de l'échalier, il dit tout haut : « Où est donc la bête qui jette tout le monde à bas ? » — La voici ! répondit une grosse voix, et aussitôt une lutte terrible s'engagea. Quel en fut le vainqueur ? On n'en sait rien. Mais toujours est-il que l'insensé qui était allé se battre avec *Martine* mourut quelques jours après, refusant de raconter ce qui lui était arrivé. Les bonnes femmes qui l'ensevelirent déclarèrent qu'il n'avait aucune trace de blessures sur le corps.

Il arrive souvent aux personnes qui voyagent le soir, à la campagne, d'apercevoir, en marchant le long d'une route, ou en passant un échalier, soit un peloton de laine, soit un couteau, soit un autre petit objet.

Malheur à qui se baisse pour le ramasser, et l'emporte chez lui, car la nuit suivante il ne pourra dormir. Les meubles de sa demeure seront culbutés et brisés ; lui-même sera arraché de son lit et battu jusqu'au jour.

C'est *Martine*, le mauvais génie.

Les *gas* de Montours sont braves, c'est reconnu, un *brin tétus* et tant soit peu querelleurs. Aussi, malgré le malheur arrivé à l'un de leurs camarades, deux jeunes gens résolurent d'aller provoquer la bête, et tâcher de lui jouer un tour si c'était possible. Ils se rendirent, par un beau clair de lune, afin de mieux voir à qui ils avaient affaire, à l'endroit désigné et attendirent de pied ferme. Un quart d'heure se passa et ils commençaient à désespérer de rencontrer *Martine*, lorsque tout à coup ils virent sortir d'une *has* deux

<sup>1</sup> Hais.

grandes chèvres *gares*<sup>1</sup> dont le poil traînait jusqu'à terre, avec des cornes d'une longueur énorme.

*Leouis*<sup>2</sup>, le plus courageux, dit à *Joson*<sup>3</sup> : « Enfourchons les bêtes », et ils sautèrent à califourchon sur les *biques*. Aussitôt que celles-ci furent montées, leurs jambes s'allongèrent démesurément, puis elles partirent avec une vitesse incroyable. Un cerf au galop n'aurait pu les suivre.

Le poil des chèvres et les cheveux des cavaliers volaient au vent. Les *biques* semblaient aller droit devant elles, franchissant les talus, les haies, les fossés, traversant bois et broussailles. Elles s'arrêtèrent enfin sur le haut d'un rocher dominant une rivière. L'un des *gas* dit en reprenant haleine : « A tout coup, é n'passeront tout de même point c'te rivière. » Il n'avait pas achevé de parler que le torrent était franchi et que son compagnon s'écriait : « Quel saut pour des *biques* ! » Soudain, et en même temps, les chèvres firent une telle ruade que les deux cavaliers, lancés à plus de dix mètres dans la poussière, perdirent connaissance. Quand ils revinrent à eux, ils étaient près de leur demeure, brisés, moulus, jurant qu'ils laisseraient désormais *Martine* tranquille.

#### 4. — Les *Biheraus*.

Les paysans de la commune d'Etelles trouvent, parfois, des bouteilles dans les fossés de leurs champs si, par malheur, ils les débouchent, et se frottent avec la liqueur qu'elles renferment ils sont aussitôt changés en *Biheraus*.

C'est alors que commence pour eux une vie infernale : toutes les nuits ils revêtent la forme d'un animal qui s'en va courir la campagne à travers la commune et dans toutes les directions. Les malheureux maigrissent, perdent leurs forces et, finalement, meurent si, dans leurs courses folles, ils ne rencontrent une autre bouteille

<sup>1</sup> Blanchos et noirs.

<sup>2</sup> Louis.

<sup>3</sup> Joseph.

dont le contenu a le pouvoir de détruire l'effet de la première. Dans ce cas, ils sont sauvés ! Avec le retour à la santé, ils oublient même tout ce qui leur est arrivé.

### 5. — Petit Jean.

La mère Bouillaud, du Fretay, en Pancé, me disait un jour : « Tout est bien changé chez nous, depuis quelques années. Autrefois, Petit Jean était notre ami ; s'il promenait nos chevaux au clair de lune il les soignait *ben*. Le matin, ils étaient lavés, étrillés, le crin tressé. Tandis qu'aujourd'hui, à l'exception de celui qu'il aime, les autres sont maigres comme des coucous et n'ont plus de courage. Il les fait galoper tout le long des nuits et les rend fourbus. Autrefois, quand j'allais à la messe, c'était lui qui attisait le feu pour faire bouillir la soupe, et souvent en rentrant, je trouvais mon ménage fait, mes meubles frottés, ma batterie de cuisine brillante comme le soleil.

« Ah ! oui, tout est *ben* changé ! A *c't'heure* il tète nos vaches, met le cidre à couler dans les celliers, saigne les poulets, éparpille le grain dans les greniers et, avec cela le gredin. — pourvu qu'il ne m'entende pas, — nous joue des tours à nous faire mourir de honte !... »

— Mais il doit y avoir un motif pour qu'il ait ainsi changé. Que lui avez-vous fait ?

— Ah ! voilà : il y a environ six ans c'était, si j'ai bonne mémoire, le dimanche de la Chandeleur, le valet de ferme était à l'enterrement de sa mère, et notre homme alla coucher à sa place dans l'écurie pour veiller sur les chevaux.

« Le lit est accroché au mur, à une certaine hauteur, et, pour y monter, il faut se servir de l'échelle qui conduit au *senas*<sup>1</sup> où l'on ramasse le foin.

« Le bourgeois fut donc pour prendre l'échelle, lorsqu'il vit sur un des barreaux un gros chat qui dormait. Il eut le malheur de

<sup>1</sup> Grenier.

saisir un fouet qui se trouvait à sa portée et de lui en allonger deux ou trois coups sur les reins en criant : « Au chat ! au chat ! »

« Le lendemain, le valet n'étant pas de retour, notre homme coucha encore dans l'écurie. Quand il eut ôté ses vêtements, et qu'il ne lui resta plus que sa chemise sur le corps, il reçut deux vigoureux coups de fouet sous les jarrets et il entendit en même temps quelqu'un qui criait : « Au chat ! au chat ! » Il en eut presque une faiblesse, se fourra vivement sous les couvertures où il trembla de peur jusqu'au matin.

— Eh bien ! Puisque Petit Jean a rendu la correction qui lui avait été donnée, il devrait bien vous laisser tranquilles.

— Nenni *ben* sur ! Il nous fait mourir de honte, *f'vous* dis.

— Mais comment cela ?

— *J mariïmes* notre fille *v'la* deux ans. Quand elle se rendit au marché de Bain pour acheter ses hardes, elle trouva sur la route un bel écheveau de soie noire. « Bonne trouvaille, dit-elle, cette soie servira à coudre ma robe de noce. »

« Elle la donna à sa couturière qui en eut assez pour coudre la robe et le cotillon, et qui déclara n'avoir jamais eu de soie meilleure et plus solide.

« Le jour de la noce, en sortant de l'église, au milieu du bourg *v'la* la robe et le cotillon de la mariée qui tombent en morceaux. La soie avait fondu et notre pauvre fille se trouvait en chemise devant tout le monde. J'en rougis encore, rien que d'y penser.

« Croiriez-vous que les invités eux-mêmes riaient à se tordre les côtes ? Je les aurais *ben* battus ! Les étrangers, les gamins passe encore, mais les invités, je ne leur pardonnerai jamais ça.

« Ma pauvre fille se sauva, en pleurant, chez une amie qui lui faufila sa robe, et nous revînmes à la ferme *ben* attristés d'un pareil affront ! »

Aux vacances suivantes, je retournai visiter les ruines du château du Fretay, et j'allai, selon mon habitude, dire bonjour à la mère Bouillaud.

Après avoir causé avec elle pendant un instant, je lui dis tout bas dans l'oreille : « Et Petit Jean que devient-il ? »

A mon grand étonnement la figure de la bonne femme s'illumina et elle me répondit : « Nous en sommes débarrassés Dieu merci !

— Comment avez-vous fait ?

Elle me prit par la main, m'obligea à m'asseoir et me fit le récit suivant :

« Une nuit, notre garçon d'écurie fut réveillé par un bruit de porte qui s'ouvrait et se refermait. Il mit la tête hors du lit, et à la clarté de la lune, vit un petit nain, pas plus gros qu'un lièvre, qui attachait un cheval au râtelier. La pauvre bête était couverte de sueur et d'écume ; mais son cavalier l'essuya, l'étrilla, la lava, s'en fut prendre dans un coffre un picotin d'avoine qu'il mit devant elle dans la mangeoire, puis le nain prit tout le foin des autres chevaux et le porta à son préteré.

« Quand celui-ci fut bien soigné, Petit-Jean, — car c'était lui, — se changea en grillon, et s'en alla par le trou de la serrure.

« Je te pincerai, dit notre valet, qui n'est point bête.

« En effet, le lendemain soir, il introduisit dans la serrure des *graites*, c'est-à-dire de la poussière de lin broyé, qui est comme vous savez d'une finesse extrême.

« Quand Petit-Jean, toujours sous la forme d'un grillon, voulut pénétrer dans l'écurie pour aller faire sa promenade à cheval, il jeta par terre des milliers de *graites* qu'il fut obligé de ramasser, car c'est là la punition des lutins. Il y passa la nuit en trépignant de rage, et ne put pas en venir à bout avant le premier chant du coq. Depuis ce moment il a quitté la ferme.

— Où est-il allé ?

— Au village du Bignon Gémier.

— Et là que fait-il ?

— Des tours pendables. Ecoutez plutôt :

« Désirée Hurel revenait d'en *champ*, avec ses vaches, lorsqu'elle trouva en traversant une pâture un peloton de laine. Elle le ramassa, ben contente, en disant : « J'ai là de quoi faire une bonne paire de *chausses*<sup>1</sup> pour cet hiver. »

<sup>1</sup> Bas.

« Tout le long du chemin elle regardait son peloton qui, chose étonnante, grossissait, grossissait et devenait plus lourd. En arrivant au Bignon-Gémier, le peloton pesait plus de cinq livres.

« Elle le déposa sur un bout de table, et un instant après, quand elle fut pour le reprendre, elle mit la main sur un gros chat qui riait de l'air effaré de la jeune fille.

« Désirée poussa un cri, les voisins accoururent, mais le chat avait disparu, et le peloton de laine aussi !

..

#### 6. — *Le chat noir.*

Un soir, une habitante de Vitré, en se promenant sous les porches de la place d'Armes trouve un magnifique chat noir assis sur un banc.

Elle l'appelle, lui donne les noms les plus tendres ; la bête arrive, se laisse caresser, fait le gros dos.

Comme cette femme est du quartier, et qu'elle ne connaît pas ce chat, elle le met dans son tablier et l'emporte.

Quinze jours se passent, et le matou, de plus en plus aimable, est choyé, non seulement par sa maîtresse, mais encore par toutes les voisines qui viennent l'admirer.

Tout à coup, les yeux de l'animal brillent d'une façon étrange, et de jour en jour deviennent hagards, méchants, menaçants.

Le troisième jour ils semblent être de feu, et le chat ne se laisse plus approcher. Il jure sans cesse : *jouit ! jouit ! jouit !* on le dirait enragé. Le soir, il saute sur la table, regarde fixement sa maîtresse et enfin s'écrie : « Reporte-moi où tu m'as *prins*<sup>2</sup>. »

La pauvre femme effrayée le reporte en tremblant sous les porches de la place d'Armes. Aussitôt le chat saute sur le banc où on l'a pris, de ses yeux jaillissent des flammes, et soudain, il disparaît laissant une marque de feu à la place qu'il occupait.

Jamais personne ne l'a revu.

<sup>1</sup> Ce récit du *peloton de laine* m'a été dit par une bonne femme d'Ercé-près-Liffré, appelée Françoise Michaux. Dans cette variante, la laine se change, non pas en chat, mais en crepaud.

<sup>2</sup> Pris.

\*  
\*  
\*7. — *Le petit Mineur de la mine argentifère de Pont-Péan.*

Le petit mineur est le lutin protecteur des ouvriers de la mine, qu'il affectionne et qu'il aime. Passant sa vie au milieu d'eux, il surveille, inspecte les travaux, et évite autant qu'il le peut, des malheurs à ses amis.

Si un travailleur s'assoit, un instant, pour se reposer ou pour manger son morceau de pain dans un endroit dangereux, aussitôt le petit mineur l'en prévient. Il fait pleuvoir dru comme grêle, sur la tête de l'ouvrier, de la poussière, des graviers et même des cailloux pour l'obliger à déguerpir au plus vite.

D'autres fois, lorsque les terrains doivent s'écrouler sans qu'on s'en doute, ou bien encore quand les échafaudages et les boiselages sont pourris et menacent de s'effondrer, le lutin qui voit tout, qui entend tout, donne l'alarme. Il frappe des coups précipités et distincts aux endroits dangereux ; il imite, à s'y méprendre, le bruit des craquements souterrains et fait prendre la fuite aux mineurs. Ceux-ci vous affirmeront même qu'ils ont été appelés par leurs noms au moment d'une catastrophe. Les faits sont venus trop souvent, hélas ! confirmer les prédictions du petit mineur, et n'ont fait qu'accroître comme on le pense, son pouvoir surnaturel.

Pendant des manœuvres de pompes, de halage de cages de minerais, au moment où quelque travailleur courait un danger imminent, soit qu'il fût prêt à passer quand la cage descendait dans le puits, soit dans toute autre circonstance périlleuse, on a entendu, soudain, au milieu des ténèbres, et au moment suprême, des commandements étranges qui avaient pour effet de conjurer le danger, ce danger passé, personne n'avait donné d'ordres ; ce ne pouvait donc être que le petit mineur.

Que de fois n'a-t-on pas vu des puits sur le point d'être abandonnés parce que leurs galeries étaient devenues stériles. Les ingénieurs, les directeurs avaient déclaré que toutes les recherches étaient désormais inutiles, qu'il n'y avait plus rien à espérer, soudain, au milieu du silence profond de ces noirs souterrains, des

coups de pioche se faisaient entendre, mais très distinctement, à intervalles réguliers, et, lorsqu'on se dirigeait du côté du bruit, on reconnaissait que la terre avait été fouillée. En creusant le sol à cet endroit, on retrouvait le filon perdu.

Les mineurs de Pont-Péan ont une telle croyance dans le lutin, que, la veille de la Sainte-Barbe, ils vont le consulter pour savoir s'ils mourront dans l'année. Ils descendent à cet effet dans la mine, à leurs chantiers, et là, chaque mineur allume une chandelle qu'il laisse brûler, si la lumière s'éteint avant d'être consumée, c'en est fait de leur existence : le génie invisible est passé qui a fixé le terme de la vie de son protégé.

\*  
\*  
\*8. — *La bête de la Lohière.*

Le château de la Lohière, en Loutehel, dans l'arrondissement de Redon, possédait autrefois quatre grandes tours munies de moulins à grains. Entouré de fortifications, de bois, d'étangs et de deux larges douves, avec ponts levis, ce château était réputé imprenable.

Une fois, cependant, il faillit tomber entre les mains des assiégés : l'ennemi avait gagné l'un des gardes de la Lohière, et lui avait fait promettre de placer une lanterne, sur le faite de la plus haute tour.

Le soir indiqué, le garde rongé de remords pour sa trahison, eut recours à un stratagème qui eut plein succès : il alluma la lanterne, mais, au lieu de la mettre à la place convenue, il la hissa au haut d'un grand alizier<sup>1</sup> qui reçut tous les coups. Quand le flambeau fut éteint, les agresseurs, croyant être maîtres du château, se disposaient à y entrer, lorsque, tout à coup, les assiégés les attaquèrent par derrière et les jetèrent dans les étangs.

Plus tard, la Lohière fut possédée par M<sup>lle</sup> Jeannette de la Piphardière, une belle fille dans son temps, paraît-il, mais aussi méchante qu'elle était jolie.

Jeannette s'en allait toujours escortée de deux chiens, grands comme des genisses, qu'elle excitait et lançait sur les personnes qui

<sup>1</sup> L'alizier dont il est question est tombé de vieillesse en 1884 seulement. Il mesurait 1<sup>m</sup>30 de diamètre.

lui déplaisaient et qui ne tardaient pas à être dévorées par les molosses.

Les étrangers ou les malheureux qui se permettaient d'entrer au château sans la permission de M<sup>lle</sup> de la Piphardièrre ne reparessaient plus dans le pays. Ils étaient ou mangés par les chiens ou jetés dans les étangs quand les animaux étaient repus.

Cette femme était, en un mot, la terreur de la contrée.

A une lieue de la Lohière se trouvait le château de Querbiquet, habité par une autre demoiselle de la Piphardièrre, sœur de la précédente, mais qui était, elle, une véritable sainte. On eût dit qu'elle avait été créée et mise au monde pour racheter les fautes de sa sœur.

La châtelaine de Querbiquet invita, un jour, la belle Jeannette à dîner chez elle. Celle-ci s'y rendit emmenant avec elle nombreuse et brillante société; mais lorsqu'elle vit que les invités de Querbiquet étaient tous les pauvres du pays, elle entra dans une colère extrême, injuria sa sœur et partit précipitamment en jurant de ne jamais la revoir.

Fort heureusement pour les convives déguenillés, Jeannette avait laissé ses chiens à la maison.

A quelque temps de là, la méchante fille mourut à la grande satisfaction de tous; mais comme sa vie avait été trop courte pour faire le mal qu'elle avait projeté, elle continua longtemps, après sa mort, à faire de la misère au pauvre monde.

Elle est revenue pendant des siècles sous toutes les formes d'animaux.

Un charretier allait-il chercher son cheval à la pâture, aussitôt qu'il l'avait enfourché, la bête partait à fond de train vers l'étang du Loup-Borgnard dans lequel elle se précipitait et disparaissait. Aucun obstacle ne pouvait l'arrêter. On la voyait bientôt reparaitre sur la rive opposée en riant aux éclats, pendant que le cavalier se noyait s'il ne savait nager.

Cet étang du Loup-Borgnard, qui existe toujours, est, dit-on sans fond. Un pauvre diable qui y avait été jeté par Jeannette de la Piphardièrre, y resta trois jours. Il y rencontra des monstres affreux qui le poursuivirent jusque sous le bourg de Loutehel, ce ne fut que le soir du troisième jour qu'il put leur échapper, et qu'il revint à la surface du lac.

Lorsqu'un pâtre allait chercher ses bêtes aux champs, il devait prendre de grandes précautions pour les ramener sans les frapper, car s'il avait le malheur de toucher du fouet ou de la gaulle la bête de la Lohière, cachée sous la peur de l'un de ces animaux, elle le rouait de coups et le laissait gisant par terre, mort ou évanoui.

Les charretiers et les pâtres n'étaient pas seuls à rencontrer Jeannette; toutes les personnes voyageant la nuit étaient exposées à la voir tantôt sous une forme, tantôt sous une autre.

Un soir, Moinard, le sacristain de Loutehel, trouva dans le bourg, près du cimetière entourant l'église, un mouton qui lui barra le passage. Las de pousser inutilement devant lui cet animal qui s'obstinait à rester en place, le sacristain lui asséna un coup de bâton sur le dos. Mal lui en prit: le mouton, qui semblait tout petit, s'allongea soudain, grossit à vue d'œil, s'élança sur l'homme, lui posa les pieds de devant sur les épaules en cherchant à l'écraser de son poids qui devenait de plus en plus lourd.

« C'est la Piphardièrre », pensa Moinard, et comme il avait entendu dire qu'elle n'avait plus aucun pouvoir dans le cimetière, à cause de la sainteté du lieu, il s'en approcha insensiblement, et parvint bientôt à franchir la pierre qui l'en séparait. En effet, le mouton s'enfuit; mais chaque fois que le sacristain cherchait à sortir, soit d'un côté, soit d'un autre, il rencontrait toujours le bélier qui lui montrait ses cornes. Force lui fut de passer la nuit au milieu des tombes.

Jeannette se promenait aussi souvent dans les appartements du château de la Lohière, où elle éteignait les lumières, enlevait les couvertures des lits, jetait les dormeurs par terre, ou frappait ceux qui, le jour, s'étaient moqués d'elle.

Il y avait cependant un moyen d'éviter ses maléfices, et pour cela il suffisait de lui adresser des compliments. Elle était sensible aux louanges. Si au lieu de l'injurier, on lui disait bien gentiment: « Te voilà, belle Jeannette, laisse-moi, ne me fais pas de mal, je t'aime bien, je suis ton ami », etc.; alors elle s'en allait tranquillement, ou même s'employait à votre service si vous en aviez besoin.

Sa rage est aujourd'hui assouvie. On n'entend plus parler d'elle, il n'y a guère que les ivrognes, revenant des foires et des marchés,



qui affirment l'avoir rencontrée. Mais les habitants de Loutehel, et même de tout le canton de Maure, vous déclareront, quand vous voudrez, que leurs pères ou leurs grands-pères ont été maltraités par la bête de la Lohière, il n'y a pas plus de cinquante ans.

ADOLPHE ORAIN.



## MÉMOIRES D'UN NANTAIS

(SUITE<sup>1</sup>)

### DEUXIÈME VOLUME

M. de Labesse avait raison, parfaitement raison, j'étais depuis mon entrée dans la Légion, resté complètement étranger à la politique ; à peine avais-je suivi de loin la marche des événements et des diverses réactions qui eurent lieu. Je ne pus cependant ne pas remarquer que les jeunes gens sortant des armées vendéennes et bretonnes exerçaient une espèce d'inquisition sur leurs camarades de l'ancienne armée. On ne se contentait pas de proclamer l'indignité de tous ceux qui avaient continué pendant les Cent jours à servir l'*usurpateur*, on forçait ces pauvres diables à applaudir au spectacle lorsqu'on y jouait des pièces de circonstance dont tout le mérite consistait en allusions plus ou moins claires sur les *satellites du tyran*, les *partisans de l'ogre de Corse* et autres gentillesse semblables. On ne se contentait pas de remarquer ceux qui gardaient le silence, on allait à eux effrontément leur demander pourquoi ils n'applaudissaient pas. Pensait-on faire ainsi des partisans aux Bourbons ! Les Rois sont bien malheureux d'avoir de pareils amis, ce qui ne leur fait jamais défaut dans les moments d'effervescence. Pour être juste, il faut ajouter qu'en général messieurs les officiers de l'Empire semblèrent par la suite prendre à tâche de justifier la défiance qu'on leur montrait. Les capitaines, par exemple, n'eurent point à souffrir dans la Loire-Inférieure des mauvais procédés dont je viens de parler, leur grade les en garantit ; et, dès qu'une réaction ministérielle vint leur donner un peu plus de confiance, ils se rangèrent ouvertement dans le parti libéral, lequel a prouvé plus tard qu'il était l'irréconciliable ennemi de la branche aînée.

<sup>1</sup> Voir la livraison de décembre 1858.

MM. François, Bernard et Michaud furent les premiers à manifester leurs opinions, ils aspiraient à diriger ce parti dans le régiment, ils voulurent y attirer Cottin de Melville et moi. Le moins capable des trois, Michaud qui me croyant, comme officier de l'Empire, dans les mêmes dispositions que lui et susceptible surtout d'une certaine influence auprès de M. de Labesse, me fit des ouvertures ; mais n'anticipons pas.

Le colonel avait un autre neveu, tout jeune homme de 16 ans au plus. Il sortait des mousquetaires et se faisait remarquer par son habit rouge et par la plus jolie figure d'adolescent. Le nom de Bonneval est historique, c'est une des plus anciennes familles d'Auvergne. Le marquis de Bonneval, son oncle, a été longtemps directeur des haras de Pompadour. Celui dont je parle était fils du comte de Bonneval, parent de M. de Labesse Bonneval était un bon garçon, malheureusement trop dépensier, de là des dettes. Dans la crainte puérile de passer pour un enfant, il se donnait 18 à 19 ans. Le grade de lieutenant que lui conférait son admission aux mousquetaires justifiait un peu cette précaution. Le colonel me recommanda son éducation militaire Bonneval paya mes soins par beaucoup de confiance et d'amitié. Le colonel avait encore un frère capitaine, il lui avait donné une compagnie de voltigeurs alors qu'il croyait en avoir trois. Lorsqu'il fut décidé par le ministre qu'on ne formerait que deux bataillons, M. de Labesse passa dans une compagnie du centre afin de laisser leur position à MM. de Martel et François. Ce procédé dont le dernier ne s'est pas toujours montré reconnaissant fait l'éloge des deux MM. de Labesse.

Un soir au théâtre le capitaine de Labesse me dit que le colonel désirait que nous allions chez lui prendre du punch après le spectacle, et, comme nous passerions une partie de la nuit, que je prévienne dans ma famille. Précaution inutile, on ne m'attendait jamais, j'avais la clef pour rentrer à n'importe quelle heure. Le colonel était le convive le plus gai, le plus jovial ; jusqu'à minuit il ne pensa qu'à boire du punch et à nous faire rire par toutes les folies qui lui passaient par la tête — et il lui en passa beaucoup. Je m'étonnais *in petto* du petit nombre d'invités. Il n'y avait d'étrangers que Durepaire, sous-lieutenant du capitaine de Labesse et moi, les autres

étaient Bonneval et Boislaurent ses neveux. A minuit le colonel regarde sa montre et s'adresse à son frère : « Jules, il est temps que tu te rendes au quartier pour y prendre ta compagnie ; tu as donné des ordres, je pense, afin qu'elle soit prête ? — Oui, mon colonel. — C'est bien, puis me regardant : Vous savez que mon frère n'a pas de lieutenant. Il doit cette nuit remplir une mission de confiance, et vous a demandé pour remplacer l'officier qui lui manque. » Je réponds au colonel qu'il me trouvera toujours prêt à exécuter ses ordres et je remercie son frère d'avoir compté sur moi. Le colonel demeure au premier étage de la maison qui fait le coin de la rue Saint-Clément et du cours Saint-André (rue Sully). Comme je finissais de parler nous entendons le pas cadencé des voltigeurs qui sortaient du quartier. Nous prenons nos schakos et allons les rejoindre. Un homme enveloppé d'un manteau et suivi de deux agents de police s'approche du capitaine de Labesse, lui montre sa ceinture de commissaire et marche devant nous. Il nous fait prendre la route des ponts que nous suivons jusqu'à cent mètres du pont de Pirmil. Chemin faisant le capitaine me confie que nous allons arrêter le général Augendorf, caché chez M<sup>me</sup> Petitpierre. Cette arrestation était surtout l'affaire du commissaire de police, pourtant comme on craignait quelque résistance, M. de Labesse avait désiré m'avoir pour l'accompagner dans cette expédition. Il me demande ce qu'il devra faire le cas échéant. Je lui explique que le commissaire de police allait probablement faire cerner la maison avant de chercher à y pénétrer, qu'alors seulement on pourrait connaître les intentions de ceux qui l'habitent, qu'il faudra prendre conseil des circonstances et surtout tâcher de reconnaître les lieux afin de se mettre à l'abri des coups de feu ; en tous cas je lui conseillais de garder en réserve au moins la moitié de sa troupe. Heureusement tout se passa pacifiquement ; l'oiseau était déniché. Averti à temps il avait une heure avant notre arrivée gagné une autre propriété de M<sup>me</sup> Petitpierre sur la côte Saint-Sébastien. Le brouillard était épais, très froid. Nous piétinions dans l'herbe mouillée. Enfin les portes s'ouvrent. M<sup>me</sup> Petitpierre fait allumer du feu et nous reçoit d'abord avec un air assez mécontent. Elle se radoucit lorsque le capitaine lui expliqua qu'il ne lui était pas

permis de se soustraire à ses devoirs, mais qu'il veillerait à ce qu'aucun de ceux qu'il commandait ne manquât aux égards qui lui étaient dûs. Il la pria de considérer qu'il était lui-même aux ordres de la police en cas de résistance.

M<sup>me</sup> Petitpierre se calma ; elle avait avec elle une charmante fillette de 15 ans. On la mariait au général objet de nos perquisitions. Je m'indignais en moi-même qu'on voulût donner cette jolie enfant à ce vieux hibou. Le mariage ne s'est pas fait. Les recherches de la police terminées nous primes congé de M<sup>me</sup> Petitpierre et retournâmes à la ville.

Cette expédition resta très secrète. Le lendemain à l'heure habituelle j'étais à l'exercice. On sut bien qu'une compagnie de voltigeurs était sortie la nuit pour une expédition sur les ponts, mais sous-officiers et soldats ignorèrent pourquoi ils avaient cerné la maison de M<sup>me</sup> Petitpierre.

À l'approche du printemps, le colonel signa un ordre du jour annonçant que l'instruction générale de la Légion allait recommencer. Il me demanda si le corps des sous-officiers était suffisamment instruit pour remplir le but de l'ordre qu'il venait de faire paraître. Je le priai de fixer le jour et l'heure auxquels je pourrais lui présenter les sous-officiers. Je lui offris de les faire examiner théoriquement et, lorsqu'il voudrait, je leur ferais exécuter sur le terrain l'école de soldat et l'école de peloton.

Le jour convenu, le colonel, le lieutenant-colonel, les officiers supérieurs et une grande partie des officiers se rendent sur le cours Saint-Pierre. J'avais mis de garde tout ce qu'il y avait d'un peu faible. Dans cette circonstance, les sergents-majors montrèrent la meilleure volonté. J'avais acquis une connaissance si parfaite de mes hommes qu'il me fut facile de choisir les plus intelligents pour faire des chefs de peloton, de section et des guides. Je me débarrassai encore de ce qui me restait de douteux en les employant à maintenir les curieux. Je fis faire le maniement des armes et les feux pendant toute la première pose.

La présence du colonel et des officiers jointe à l'affluence des amateurs attirés par le beau temps exalta l'amour-propre des sous-officiers. Ils exécutèrent tout ce que je commandai avec une pré-

cision et un aplomb parfaits. La charge précipitée, la charge à volonté furent faites avec un ensemble qui excita l'admiration du public et l'approbation de tous les anciens officiers. J'avais si bien dressé mes hommes qu'ils reconnaissaient à l'inflexion plus ou moins vive de ma voix s'ils devaient exécuter plus ou moins lentement. Je ne repris pas une seule faute, ne donnai pas une parole d'approbation, ma position ne le permettait pas ; mais les sous-officiers virent à certains signes de tête, visibles pour eux seuls, combien j'étais satisfait. Et comme à leurs yeux déjà j'étais le meilleur juge, mon approbation assura leur succès.

Les autres leçons de l'école de peloton employèrent les deux poses suivantes et furent exécutées avec la même perfection. L'instruction de ce corps était si soignée, si solide que malgré les mutations elle a résisté à un repos de 6 ans pendant lesquels les sous-officiers n'ont fait l'exercice qu'une fois par semaine, le samedi matin. L'hiver je ne les réunissais que tous les 15 jours, ne les gardant jamais dans la saison rigoureuse qu'une demi-heure, juste le temps nécessaire pour faire deux fois chaque temps d'armes. Ils savaient que, si c'était exécuté avec l'ensemble voulu, on ne recommencerait pas. Aussi voyait-on les visages se contracter lorsque quelque maladroit arrivait après les autres. Point n'était besoin de le réprimander, j'étais sûr que ses camarades le gourmanderaient après la leçon.

Le colonel fut très satisfait, je le voyais. Cependant il ne proféra pas un mot, c'était son système — fort mauvais à mon avis. Il n'en fut pas ainsi du lieutenant-colonel et du commandant Walchs. Ce dernier surtout me combla des choses les plus flatteuses ; il adressa même aux sous-officiers des paroles très encourageantes. Parmi les curieux des personnes que je ne connaissais point vinrent me dire qu'ils me regardaient comme l'instructeur le plus habile. À 59 ans je répète encore avec plaisir ces compliments, on peut juger de leur effet sur une tête de 33 ans.

M. Cotelle, alors plus qu'octogénaire, était le doyen de la chambre du château où il entendait quotidiennement parler de moi. Il en était fier, et recevait avec plaisir des compliments sur son neveu. Lorsque faisant sa promenade accoutumée sur les cours il me

voyait libre, dans les intervalles où je ne commandais pas, il m'acostait volontiers. Il m'encourageait à me faire une bonne réputation. J'aimais sa conversation pleine d'esprit et d'enseignement. Le seul inconvénient était pour moi de rester au soleil qu'il ne trouvait jamais trop chaud. Je ne le comprenais pas alors ; aujourd'hui je m'en étonne beaucoup moins.

Une des causes, je le répète, de mes succès fut une bonne poitrine, une belle voix. Cependant je ne conseillerais pas à un instructeur de se fier entièrement à ces moyens naturels. Sans eux on ne peut espérer qu'un demi-succès ; seuls ils seraient insuffisants. Il faut être très exigeant et néanmoins savoir faire préférer à toutes les autres sa manière de commander. Pour cela il y a certaines précautions : en général les longues démonstrations doivent être évitées et, si elles sont indispensables, on doit avoir soin de mettre le soldat dans une position commode. Certains temps d'armes le laissent dans l'incertitude sans qu'il soit permis de la faire cesser par un avertissement qui est inadmissible lorsqu'on commande une classe censée instruite. Ainsi, faire redresser les armes au lieu de faire feu réussit rarement et cela vient de celui qui commande. S'il met autant d'intervalle entre les commandements de « joue » et « redressez » qu'entre ceux de « joue » et « feu », quels que soient l'intelligence et l'aplomb du soldat, il n'y a pas de raison pour qu'il s'attende plutôt à redresser l'arme qu'à faire feu, au contraire. Il y a donc des hommes entraînés à presser la détente par le premier son qui leur parvient à l'oreille, ils obéissent machinalement, avant d'avoir compris, et le nombre des coups partis augmentera en raison du temps qui s'écoulera entre le premier et le second commandement. Maintes fois j'en ai fait l'expérience, après un certain temps le peloton presque entier fera feu quelle que soit la nature du son qui frappe l'oreille du soldat. Le seul moyen d'éviter cette faute qui peut donner une mauvaise idée d'une troupe instruite c'est de toujours faire le commandement de « redressez » immédiatement après celui de « joue », et au contraire de ne faire celui de « feu » qu'après un temps raisonnablement plus long. Le résultat est infaillible ; il faut toutefois convenir que dans l'exécution il y a des nuances qu'il n'est pas donné à tous de saisir.

(A suivre).

## L'ALOUETTE ET LE ROSSIGNOL

### LE ROSSIGNOL

Matinale alouette, en délaissant la terre,  
Pourquoi ces chants légers qu'aucun souci n'altère ?

### L'ALOUETTE

C'est qu'à l'heure où je pars, le radieux soleil  
A la fleur, au rameau donne un éclat vermeil ;  
Le bouton, recouvert encor de la rosée,  
Prend sous les feux du jour une teinte irisée ;  
Le papillon errant joue avec le zéphyr ;  
L'abeille songe au miel qu'elle s'en va cueillir,  
Tout est en ce moment amour, printemps et vie ;  
Je suis gaie en voyant la nature ravie ;  
Mais toi, dis, pourquoi donc, nocturne rossignol,  
Soupirer tristement et rester près du sol ?

### LE ROSSIGNOL

C'est qu'à l'heure où Dieu veut que je me fasse entendre,  
Derrière l'horizon le soleil va descendre ;  
Des nuages du soir roule le sombre essaim ;  
La fleur perd son parfum et referme son sein ;  
Le vent meurt, le silence envahit la nature,  
On entend seulement le ruisseau qui murmure ;  
L'amoureux dans les bois promène son ennui,  
Solitaire, il se plaint, et je chante pour lui.  
Rossignol, alouette  
Selon l'ordre de Dieu faisons notre devoir :  
Que notre voix répète,  
Toi, le chant du matin, et moi, le chant du soir.

HIPPOLITE LUCAS.

DEUX SONNETS

---

PORCON DE LA BARBINAIS

LE RÉGULUS BRETON

---

A Monsieur ROBERT SURCOUF

*Député d'Ille-et-Vilaine*

Je voudrais, ô Porcon ! dans le moule absolu  
Des rythmes sans défauts, d'une seule coulée,  
Jeter, avec ton nom, ta gloire immaculée ;  
Et ce ne serait pas un effort superflu.

Le hasard ou la mode à certains ont valu  
Et le bronze et le marbre, et la foule, d'emblée,  
En la confusion de l'humaine mêlée,  
Au Panthéon a mis plus d'un indigne élu.

Cependant ta patrie, aveugle autant qu'ingrate,  
A peine se souvient qu'en Alger un pirate,  
Un dey fourbe et cruel, t'honora grandement.

T'ayant fait prisonnier, ce monarque de proie,  
Pour traiter de la paix, à la France t'envoie ;  
Puis tu reviens et meurs, fidèle à ton serment.

ARTHUR DE RICHEMONT

---

A PAUL EUDEL

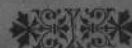
Arthur de Richemont, l'incomparable preux,  
Le sujet dévoué, l'homme de vieille roche,  
En toute occasion, de son roi se rapproche  
Pour faire son devoir de guerrier valeureux.

Digne émule de Jeanne, il fut plus qu'elle heureux.  
Devancier de Bayard dont le jour était proche,  
Comme lui chevalier sans peur et sans reproche,  
Il accabla l'Anglais de revers désastreux.

L'Hermine, pièce à pièce, arrachait la patrie,  
Aux crocs du Léopard, restaurant la Neustrie,  
Malgré Talbot, Suffolk, Kiriell ou Bedford.

Ah ! la grave Armorique a le droit d'être fière  
De ce fils intrépide et dont le bras si fort  
Tint de notre pays si longtemps la bannière

H. BOUT de CHARLEMONT



# COUSINE ROSE

## SOUVENIRS DE CHASSE

*A la Comtesse de Gramont respectueusement.*

Ce jour-là, Albert Jioreck trouva sur son bureau une lettre dont il ne reconnut pas l'écriture. Il l'ouvrit distraitemment et se mit à lire : « Il y a du gibier chez moi, arrive vite avec tes guêtres et ton fusil. Je t'attendrai à la gare, tu dois avoir bien grandi. Ne réponds rien si tu viens, ton oncle : GUSTAVE X... Quelle diable d'idée lui prend de me faire aller chasser ? se dit Albert. Enfin... j'irai. Et, sans plus tarder, il se mit à empiler dans une valise tous les vêtements qui lui tombèrent sous la main.

Albert était orphelin. Laissé seul dans la vie encore tout jeune, il avait languï près d'un tuteur assez maussade et fort négligent. Puis à vingt et un ans, Albert avait voulu vivre seul. Il était alors venu à Rennes où il étudiait sa médecine, partageant son temps entre les cours de l'amphithéâtre et les trop nombreuses séances dans les brasseries en renom. Mais enfin c'était sa vocation, disait-il, et une fois à l'ouvrage il travaillait ferme. Deux jours après, notre ami, fusil en bandoulière, les jambes serrées dans des guêtres neuves, montait dans un wagon de troisième classe avec Trombonne. Au fait j'allais oublier de vous présenter ce précieux animal. Trombonne était un basset au poil noir et feu, en très bon état mais doué pourtant d'un certain flair. C'est ainsi qu'un jour il avait dévoré une dinde que son maître destinait à un réveillon d'amis. Chassait-il ? Lui et Albert n'en savaient rien mais Trombonne était ravi de sortir un peu de ses pénates ordinaires.

Le train stoppa bientôt à la petite ville de X... Albert sauta sur

le quai et se mit en devoir de chercher son oncle dont il avait la plus vague souvenance. Mais il aperçut dans une carriole verte, un petit homme qui s'agitait en lui faisant signe : Hep ! Un peu embarrassé pour se présenter seul, il salua. Ah ! c'est toi, Albert, dit le conducteur de la carriole, allons, monte... donne-moi ton fusil, là ! Le chien suivra à pied. Allons, oust ! » Et un vigoureux coup de fouet s'abattit sur les flancs d'un petit bidet qui partit au grand trot : « Vous êtes bien bon d'avoir pensé à moi », commença Albert... — Dire que je t'ai connu tout petit, interrompit l'oncle Gustave. Et maintenant je te retrouve grand garçon. Cristi, ça ne nous rajeunit pas nous autres... Le regard du bonhomme s'adoucit sous une vision de jeunesse.

Que de souvenirs contenus dans ce « nous autres » ! Une bande de jeunes fous dont il avait fait partie et donc l'oncle Gustave, racontait-on, n'avait pas été le moins turbulent...

Albert s'aperçut de la rêverie de son oncle et l'y laissa. N'avait-il pas contemplé le paysage nouveau pour lui qui changeait à chaque détour de la route ?

Tantôt celle-ci dominait la contrée, courant sur le haut d'une colline d'où l'on découvrait une foule de villages, tantôt elle suivait le cours tourmenté d'une petite rivière sur laquelle bavardaient les moulins. Le cheval se mit seul au pas, on était au bas d'une longue côte : « Tiens, dit l'oncle Gustave en désignant un bouquet d'arbres du bout de son fouet, voilà où je demeure, dans dix minutes nous serons arrivés. » Vers la fin de la montée on tourna à gauche et l'oncle descendit lui-même ouvrir une barrière, un valet de ferme s'avança, le pas traînant, prendre les brides. Du coin de l'œil, l'oncle guettait les impressions de son neveu. A droite de la cour s'étendait un grand verger, planté de pommiers ; à gauche, des bâtiments servant de remises, d'étables ; devant eux la maison d'habitation, sorte de petite villa aux murs crépis à neuf et aux volets verts. L'oncle était très fier de sa maison qui lui valait près des voisins le nom de « Mousieu Gustave ».

Il fallut qu'Albert visitât tout depuis le pressoir jusqu'au chenil où deux beaux épagneuls aboyaient joyeusement : « Ah ! mais à propos, s'écria l'oncle, et ton chien ? » — « Il a dû rester en arrière,

dit Albert, il est vieux et ne va pas vite, mais j'en suis tranquille, il me retrouvera. » Sur ces entrefaites la nuit tomba et un domestique vint annoncer que le dîner était servi. L'oncle se laissa choir dans un large fauteuil, étala sa serviette et mangea sa soupe avec componction : « Ah ! Ah ! mon gaillard, il faudra déguerpir de bonne heure demain, fit-il en tapant sur l'épaule d'Albert, nous partons à 6 heures et nous irons en chassant chercher le déjeuner chez ta tante Marthe. là bas, à la ferme des *Lucets* — « Est-ce bien loin, mon oncle ? demanda notre ami un peu inquiet » — Peuh !... deux lieues environ. Voyons, reprit-il en prenant un air grave, goute-moi un peu ce vin-là... Je ne le sers qu'à mes amis... Henri ? mon gaillard ! ce n'est pas l'eau du « reussai » — Sans s'y connaître beaucoup, Albert déclara le vin exquis, ce qui amena l'épanouissement d'un sourire sur la large face de son oncle. « Tu sais, dit-il, tu peux fumer, nous avons fini de dîner. Dans une heure, j'irai me coucher et tu en feras autant, je suppose. » Albert tira un monstrueux Job de sa poche, le bourra attentivement et en humecta la première bouffée avec délices. L'oncle fumait une pipe fabriquée par lui. Le tuyau, très court, lui envoyait la fumée dans le nez et il maugréait sourdement. Bientôt, grâce au bon dîner, au vin, à la douce chaleur de la petite salle, ses bras s'allongèrent, sa tête se renversa et il s'endormit paisiblement. C'était chez lui une manie de prendre ainsi un acompte sur le sommeil de la nuit. Albert commençait lui-même à sommeiller quand un vacarme se fit entendre. Des clapissements de chien dominaient un bruit de casseroles renversées, l'oncle sursauta mais, au même instant, Trombonne lancé comme une balle venait culbuter entre ses jambes : « Morbleu ! s'écria le bonhomme, ton chien casse ma vaisselle. » Le pauvre animal, déjà mécontent de la route faite à pied, était arrivé crotté et mort de faim. Aussi ayant flairé quelque victuaille dans la cuisine, il y était entré sans plus de cérémonies et s'était fait battre d'importance.

« Satanée bête, gronda l'oncle, elle m'a réveillé dix minutes trop tôt. Enfin puisque ça y est, Joseph ! les bougeoirs. Et toi en route, mon gaillard, dors bien et sois dispos demain pour la chasse. » Il saisit la lumière et s'en alla en donnant des ordres.

\* Reussai.

Albert monta dans sa chambre où le domestique avait porté son menu bagage. En quelques minutes il fut prêt à se mettre au lit : « Où diable est-il, se demanda notre ami, promenant autour de la pièce le bougeoir qui ne lui faisait rien découvrir ; comment pas de lit ! ah ! par exemple. »

Pourtant ayant ouvert ce qu'il supposait une armoire, il fut renseigné par la blancheur des draps qui sentaient bon la lessive. C'était un lit breton qui le jour se cachait sous des volets découpés tendus d'andrinople.

Albert croyait bien ne pouvoir dormir là-dedans, et surtout à cette heure si peu avancée. Il se mit à penser au caprice bizarre de son oncle de l'avoir fait venir près de lui, il se rappelle aussi qu'à cette ferme des *Lucets* il avait autrefois connu une blonde et riieuse cousine et qu'il serait drôle de se revoir, lui avec ses moustaches, elle avec des robes longues et l'air sérieux d'une jeune fille à marier. Au milieu de ces réflexions, le sommeil vint de sa main de plomb appesantir sa tête sur l'oreiller, le sommeil dont on devrait plus remercier Dieu puisqu'il permet aux malheureux et déshérités de ce monde d'oublier leurs chagrins, leurs souffrances même, et aux favorisés du sort de poursuivre jusque dans leurs rêves les plus vaines et irréalisables espérances.

## II

Au petit jour, Albert se réveilla, ayant parfaitement dormi. Il sauta hors de son lit, ouvrit toute grande la fenêtre et, content de voir le ciel sans nuages, il procéda rapidement à sa toilette. Dix minutes après il descendait dans la petite salle à manger où son oncle l'attendait. « C'est bien, s'écria celui-ci, tu es exact, allons, avale-moi ton café et démarrons. » Il sortit en sifflant un air de chasse. A sa vue les deux épagneuls du chenil bondirent de joie, et la porte ouverte, se mirent à courir en rond comme des fous autour de leur maître. Gravement posté près de la barrière, Trombonne, l'air indulgent, les contemplait : « Pstt, la paix, cria l'oncle à ses chiens en faisant claquer un fouet.

Derrière Phanor, ici Cora, derrière ! Ah ! voyons par où allons-nous commencer la chasse ! »

L'oncle inspecta les champs environnants : « Descendons tout de suite aux landes, nous trouverons des perdrix, dit-il. » La petite chasse s'engagea, précédée des chiens dans une sorte de chemin pierreux qui dégringolait tout le coteau.

De cet endroit, le plus élevé du pays, on dominait une immense plaine où le petit cours du Meu promenait ses zigzags.

Albert aspirait à pleins poumons l'air pur, presque vif de ce matin de septembre. Ils marchaient vers le soleil dont la douce chaleur se devinait à travers le léger brouillard qui les entourait de son impalpable voile. La nature se laissait surprendre dans son réveil comme une coquette au sortir du lit, et l'éclat du jour naissant uni encore aux mystérieux charmes de la nuit passée la paraît déjà de toutes ses beautés. Par bonds rapides, l'alouette montait dans l'azur en saluant de ses trilles le roi Soleil ; les troupeaux sortaient lentement des étables, se dirigeant vers l'abreuvoir. Plus loin, dans la plaine, au bas, les champs de colzas, de blés noirs, de trèfles sanglants s'alignaient innombrables, offrant aux yeux l'aspect d'un gigantesque damier, tandis que tout là-bas, à l'horizon une ligne de tremblants et frêles peupliers jetait une imperceptible teinte verte sur le bleu pur du firmament : « N'est-ce pas d'une gare, demanda Albert, cette colonne de fumée que l'on voit ? »

— « Hé, c'est la ferme des *Lucets*. Vois-tu, petit, c'est notre déjeuner qui chauffe, ça. Il faut, mon gaillard que nous soyons là à midi... Ah ! Ah !... prends garde, Cora rencontre à sa droite... tout beau, Cora ! » Les yeux bien ouverts, le nez remuant, avançant prudemment, elle était jolie à voir ainsi. La fine bête avait éventé le gibier, mais prévenait de loin les chasseurs sachant bien que son maître n'allait pas vite. De temps à autre elle détournait rapidement la tête pour inviter à la suivre, mais bientôt elle changea d'allure, se mit à raser le sol, puis, une patte levée, le cou tendu, tomba en arrêt ; Phanor marchait à patron. « Avance, dit l'oncle, qui faisait de grands pas, levait très haut les jambes pour mener moins de bruit ; avance, les perdrix sont là, sur la haie. » Une envolée

rapide de compagnie fut suivie de deux coups de feu. Une perdrix tomba comme une motte, tuée net, l'autre démontée baissa le vol et se rasa dans la bruyère. « Apporté ici, Phanor, criait l'oncle, pendant qu'Albert, ravi de son premier succès, ramassait sa pièce : « Enfin nous ne rentrerons toujours pas bredouilles, bon commencement, mon gaillard. Continuons ! »

Albert jouissait pleinement du sain plaisir de la chasse, de cette émotion particulière que l'on a de voir les chiens en arrêt ferme ou le débouillage d'un lièvre roux qui surgit brusquement d'une fourrée. Pendant près de quatre heures, le gibier offrit de nouvelles surprises à nos amis. L'oncle observait, grondait ses chiens, tirait mais, hélas ! ne tuait plus rien. Albert, lui, rêvait en marchant, tirait sans viser et augmentait le nombre de ses pièces.

Déjà ils approchaient du rideau de peupliers entrevu du coteau. Sur leurs têtes les rayons du soleil d'automne brûlaient de leur dernière ardeur. La rosée avait disparu, était remontée là-haut former de petits nuages blancs déchiquetés qui se poursuivaient semblables à de fantastiques papillons. Albert rêvait... Et plus près d'eux maintenant, la petite colonne de fumée bleuâtre montait toujours, emportait dans les boucles de ses capricieuses spirales l'imagination attendrie du jeune homme qui, sans trop s'en rendre compte, s'émouvait en approchant des *Lucets*.

« Mon oncle, fit-il tout à coup sortant de sa rêverie, quel âge a donc ma cousine Rose ? » — Le bonhomme jeta sur son neveu un coup d'œil étonné, puis, fronçant les sourcils, il chercha... « Ta cousine, voyons, elle a bien dix-huit ans. »

Lentement, un clocher tinta les douze coups de midi : « Hâtons-nous, dit l'oncle, nous allons arriver en retard » Albert pressa le pas, mais, en sautant un fossé, il s'embarrassa le pied dans une ronce, tomba et alla buter du genou sur une grosse pierre : « Aïe, s'écria-t-il sous la douleur du choc. » — « Allons, bon, tu es blessé ! » — « Non, non ! » — Il voulut se relever, mais sans succès. L'oncle aidé du domestique, qui les suivait, souleva Albert non sans manifester son mécontentement ! « Quel contretemps, maugréa-t-il, cent mètres de plus et nous étions arrivés ».

La tante Marthe, la figure souriante, venait d'apparaître au détour d'une petite avenue qui formait l'arrivée des *Lucets*.



« Comment, tu m'amènes un blessé ? s'écria-t-elle en s'empressant vers les chasseurs. » — « Ne m'en parle pas, reprit l'oncle, un gaillard qui me fait la farce de se donner une entorse à ta porte ! »

— « Mais, mon oncle, protesta le pauvre Albert qui s'efforçait de sourire, je suis le plus à plaindre de me trouver malade ! »

Malade, son genou l'était un peu, son cœur l'était bien d'avantage, mais notre ami n'allait-il pas trouver, sous les candides regards de sa cousine, la guérison de l'un et de l'autre ?

## III

La tante d'Albert habitait aux *Lucets* avec sa fille depuis la mort de son mari, ancien capitaine retraité. Les deux femmes, en plus d'une pension de l'Etat, avaient une fortune assez rondelette en terres qui s'étaient accrues de deux jolies fermes données à Rose à la mort de son parrain. Bien entendu, c'était la mère qui gérait tout. « Ma fille trouvera toujours sa petite dot bien à elle en se mariant, » disait la tante Marthe, mais elle n'ajoutait pas qu'elle aurait pu lui en fournir une à elle seule. Car vivant modestement aux *Lucets*, elle avait réalisé de fortes économies sur leurs dépenses ordinaires.

Tante Marthe n'avait plus qu'un frère, l'oncle Gustave. Mais son caractère autoritaire, parfois brutal, l'avait fait s'éloigner du reste de sa famille. Du reste il le reconnaissait lui-même, il ne se trouvait bien que quand il était seul.

« Je suis vieux garçon, maniaque, disait-il moitié rieur, moitié triste, jamais je ne pourrais laisser une femme mener mon existence. » En conséquence il avait donc arrangé la sienne à sa guise, ne voyant personne qu'un ou deux vieux amis, ayant poliment mais sèchement fait comprendre à pas mal de cousins qu'ils n'avaient rien à gagner en le venant voir et que sa fortune irait où elle devrait aller.

Les autres, peu satisfaits de la réception, avaient disparu.

L'oncle Gustave aimait sa sœur; sans doute il n'avait pas pour elle une de ces mille attentions nécessaires à toutes bon-

nes relations, mais il n'aurait failli pour rien au monde d'aller la voir et la secourir le cas échéant, de son argent ou de ses conseils.

En un mot il lui conservait cette déférence d'autrefois, un peu cérémonieuse, mais qui par contre ne manquait jamais. Quelle idée lui était venue d'inviter son neveu ? La solitude commençait-elle à lui peser malgré ses multiples occupations ou, se sentant vieillir, voulait-il encore se ménager pour ses vieux jours un soutien et un ami ; ou bien... Mais passons ; nous avons laissé Albert entre les bras de son oncle et du domestique. Arrivé aux *Lucets*, on s'empressa autour de lui, il fut étendu sur un lit, la tête bien soutenue par des oreillers.

« Il faut atteler Pompon, dit tante Marthe, et aller chercher le médecin. » Quelques minutes après une robuste jument détalait sur la route de Montfort. La cousine d'Albert entra, essoufflée. Elle avait encore dans son tablier relevé de belles pêches dorées dont elle comptait faire un dessert pour les chasseurs : « Ah ! mon Jésus ! s'écria-t-elle d'un ton pitoyable, vous vous êtes donc blessé à la chasse, mon cousin ? » — « Appelez moi Albert, répondit le jeune homme en souriant, nous sommes d'anciens camarades... mais rassurez-vous, j'ai eu la maladresse de tomber sur une pierre en sautant... c'est peu de chose, je regrette seulement de vous donner tant de tracas ! » « Moi qui me faisais une fête de vous revoir ! Enfin, on vous soignera. » — « Oh ! alors si Rose s'en mêle, murmura l'oncle Gustave, il est sûr de guérir. » Et le bonhomme cligna de l'œil pour compléter ses pensées intimes. Rose en effet s'agitait comme la mouche du coche. Dans son désir très réel de se rendre utile elle bouleversa tous les tiroirs et prétendit successivement qu'il fallait des cataplasmes de molaine, de farine et de mauves.

L'arrivée du médecin mit fin à ses hésitations. Il examina rapidement le genou du patient, et ouvrit une petite trousse. Il rencontra le regard terrorisé d'Albert qui ne perdait pas un de ses mouvements.

« Voyons, dit-il en souriant, vous avez donc grand peur ? »

— Ma foi ! Monsieur, à vous dire vrai, j'aimerais mieux voir autre chose. L'oncle et sa sœur s'étaient approchés, très attentifs,

mais, par-dessus leurs têtes. Albert entrevit celle de sa cousine qui laissa glisser vers lui un de ces regards indéfinissables, faits de tendresse et de pitié : « Que diable ! se dit-il, j'ai l'air d'une poule mouillée, un peu de courage. » Il s'effrayait pourtant à tort car le médecin, après son court examen, se retourna vers l'oncle : « Ce ne sera rien de grave, dit-il, je vais laisser quelques indications, mais, chose essentielle, il ne faudra pas que le malade marche d'ici une huitaine au moins.

— Allons bon, grommela l'oncle.

— Ma foi, tant mieux, pensa Albert.

— Nous le soignerons, dirent en même temps Rose et sa mère. »

Le train de vie des *Lucets* se trouva donc un peu changé. Après avoir dit qu'il s'en irait le soir même, l'oncle Gustave sur la prière de sa sœur consentit à rester jusqu'au lendemain. Puis on se tint dans la chambre d'Albert, sa tante lui causait ou faisait la lecture et Rose rassurée sur le sort de son cousin s'était mise à le taquiner gentiment. Elle se le rappelait bien maintenant le potache un peu gauche que sa mère faisait venir autrefois aux *Lucets* les jours de sortie, mais comme elle le trouvait changé. Une abondante chevelure brune ombrageait un front naguère tondu ras, les yeux ne se baissaient plus, timides mais se fixaient volontiers sur son minois, ce qui la troublait délicieusement. Et la jolie moustache, fine et relevée en crocs ! Et puis... Et puis...

Ici Mademoiselle Rose se rappelait qu'elle ne voyait jamais personne à la ferme et trouvait son cousin un malade très agréable. De son côté Albert se plongeait dans de douces rêveries. Mollement allongé sur une chaise longue il contemplait les lourdes torsades de cheveux noirs, les dents fines et blanches que lui découvrait un sourire dans le carmin des lèvres, menus bijoux de nacre enfouis dans de la pourpre. Et, quand Rose souriait, il se creusait sur ses joues deux petites fossettes d'adorables nids à baisers. Comme ses cheveux, très noirs étaient ses yeux et la lueur mystérieuse qui s'y jouait donnait à son approche plus de vie et de gaieté au malade comme en s'éloignant elle le laissait plus morne et plus abattu.

Notre ami se piquait d'être psychologue et se persuadait que ce doux embarras chez sa cousine venait de sa présence. Rose pensait

ainsi... peut-être n'avaient-ils pas tort... L'oncle Gustave semblait se trouver fort bien chez sa sœur, sa bonne humeur des meilleurs jours lui était revenue, il faisait tout seul, par moment, de petits monologues qui se terminaient souvent par un : « Hé ! mon gaillard, tu n'es pas à plaindre ! » Ceci s'adressait à son neveu. Sans être sûre de rien, tante Marthe soupçonnait pourtant la petite intrigue qui se tissait autour d'elle, un incident allait bientôt l'éclaircir.

L'oncle Gustave voyant Albert en bonne voie de guérison, appelé d'ailleurs chez lui par le soin de ses affaires, annonça un matin qu'il partait : « Je reviendrai te prendre en voiture, ajouta-t-il, quand tu seras tout à fait sur pied. Allons, j'ai passé un bon moment avec vous... jusqu'au revoir. » Et son fusil sous le bras il s'en alla de son petit pas de vieillard dodelinant la tête comme quelqu'un arrivé au but proposé de ses pensées. Il était resté neuf jours, ce qui pour lui devenait énorme. Le lendemain de son départ, Albert se sentant en force, tenté par le beau soleil d'automne qu'il entrevoyait, demanda la permission de faire sa première sortie. « Volontiers, lui dit sa tante ; sors un peu, cela te fera tous les biens, mais je suis occupée, Rose te donnera le bras... » — « C'est ça, ne vous dérangez pas, ma tante. »

Et les deux jeunes gens sortirent : « Venez voir les pigeons, cria joyeusement Rose. » — « Tout ce qu'il vous plaira, cousine, je veux me dédommager de cette immobilité qui commençait à me devenir odieuse, mais... » Il s'arrêta un peu timide. — « Mais quoi ! est-il drôle », dit la jeune fille en riant aux éclats. — « ... Mais... qui me laissera de doux souvenirs, puisque vous m'avez si bien soigné... » — Rose cessa de rire et eut encore ce regard charmeur qu'elle n'avait jusque-là adressé à personne autre et dont Albert avait les premières caresses : « Restez là, dit-elle en entrant dans la volière où s'ébattaient une nuée de pigeons au changeant plumage, vous leur feriez peur en entrant, ils ne vous connaissent pas ». Elle voulut en saisir un, d'une espèce plus rare, pour le faire admirer à son cousin, mais dans la poursuite et par les battements d'ailes de tous les volatiles effarouchés, ses belles nattes de cheveux se déroulèrent, enveloppant les épaules, le buste de leurs flots mouvants et superbes. Charmante ainsi, les bras levés pour éloigner les coups d'ailes, Rose était la vivante et poétique personification du *Gaspier* de V. Bongerueau :

cette comparaison dut sans doute naître dans l'esprit d'Albert, car ravi, les mains jointes, le front appuyé sur le grillage, il ne put re-fouler plus longtemps l'aveu qui lui montait du cœur : « Oh ! cousine, dit-il presque bas, cousine, si j'étais peintre, je ferais un chef-d'œuvre... ! » La mère survint, regarda les deux enfants, puis leur sourit en s'éloignant. Et plus tard, le soir de ce même jour, au milieu de la douce mélancolie de l'automne ils échangeaient devant la majesté de la nature et sous l'aile bienveillante de la nuit, le secret de leur premier amour que l'on croit, hélas... éternel !

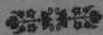
L'heure sonna pourtant où Albert dut reprendre le cours de ses études. L'oncle Gustave arriva en voiture et, si les adieux furent un peu tristes, ils furent aussi remplis de chères espérances pour les deux amoureux. Albert promit de revenir bientôt, ne fut-ce qu'une journée. « Mon enfant ! dit tante Marthe un peu émue, la porte te sera toujours ouverte toute grande... »

Rose tendit sans rien dire sa main blanche qu'Albert serra longuement ; elle voulut sourire, son regard se voila et elle rentra vivement dans la ferme...

L'oncle conduisit Albert jusqu'à la gare ; lui aussi, le pauvre homme, était ému. Les fibres intimes de son cœur n'étaient qu'endormies et se réveillaient ; il ne quitta son neveu que quand le train s'ébranla : « Allons ! mon gaillard, travaille bien et reviens par ici ! Je me trompe, peut-être, mais je crois que le bonheur t'y attend ! » Ce jour-là, l'oncle ne fouetta pas son cheval mais le laissa revenir au pas jusque chez lui : « Ah ! se dit-il, c'est beau d'être jeune, une fois vieux on n'est plus bon à rien... si pourtant à faire si l'on peut le bonheur des siens ». Sur cette bonne parole, l'oncle monta dans sa chambre, ouvrit son secrétaire et fit son testament.

(A suivre)

H. DE FARCY DE MALNOE.



## NOTICES ET COMPTES RENDUS

ESSAI D'UNE PHILOSOPHIE NOUVELLE SUGGÉRÉE PAR LA SCIENCE,  
par Léonce Ribert. — Paris, Félix Alcan, éditeur, 1899.

Ce livre provoquera des controverses, il n'ira pas sans inquiéter quelques-uns des esprits qu'il se donne pour mission d'éclairer, et nous n'hésiterons pas à critiquer ses tendances, mais nous avons l'impérieux devoir de signaler les patientes investigations, les heureuses trouvailles de son auteur dans le domaine entier des connaissances humaines et de rendre hommage à une loyauté qui s'affirme, au plus fort de brûlantes discussions.

« Philosophie suggérée par la science », « suggestions philosophiques de la science », voilà les expressions que M. Ribert emploie dès le début de son livre pour en définir l'esprit et en résumer l'économie. Notons, sans y insister, ce terme « suggestion », qui est bien de notre temps. Quant à la pénétration de la philosophie par la science, elle est absolument caractéristique d'une méthode qui appuie (sans méchant jeu de mots) la métaphysique sur la physique et ne demande qu'au monde naturel la clef des premiers principes ou des premières causes.

Gardons-nous pourtant de confondre M. Ribert avec les matérialistes exclusifs, il se sépare d'eux et les attaque au nom de la métaphysique, comme il combat les sceptiques qui nient la puissance de la raison. Mettant en parallèle la logique des choses et celle de l'esprit, il recherche l'absolu avec la même passion que la vérité et il a scruté les deux mondes, le fini, l'infini, au point de pouvoir s'appliquer le vers fameux :

Félix qui potuit rerum cognoscere causas !

L'Introduction de M. Ribert résume son livre et en donne la synthèse. Les premiers chapitres développent harmonieusement les progrès de la science que le XIX<sup>e</sup> siècle a, sinon créée de toutes pièces, au moins fortement marquée de son empreinte et portée à un rare degré de perfectionnement. C'est ainsi qu'après un rapide exposé de la cosmogonie et une assimilation (périlleuse, selon nous) entre le chaos et le hasard, nous abordons, à la suite de l'auteur, la mécanique céleste dont Laplace a formulé les lois, la géologie, la substance atmosphérique, la théorie des atomes, la lumière, l'électricité, le mouvement.

La science, à la lumière de laquelle M. Ribert examine tout ce qui s'offre à ses regards conçoit, selon lui, le monde inorganique « comme un « mécanisme, elle en définit la matière, elle en détermine les lois, elle en

« caractérise les actions diverses, elle hésite devant leurs principes. » L'insuffisance de la science en face des problèmes dont nous demandons à nos croyances la solution, est très loyalement avouée ici par un de ses plus fervents adeptes.

En quittant « le domaine des choses brutes et inanimées » pour entrer dans celui des êtres vivants, l'auteur du présent livre rend sa logique plus serrée, son argumentation plus pressante. Son étude des divers degrés, des phases de l'organisme, du passage de la plante au reptile puis au mammifère, enfin de la cellule, où s'agrègent les germes s'élevant jusqu'au corps humain, révèle un disciple très éclairé de Darwin. La théorie du transformisme n'a jamais été plus lumineusement exposée. La sérénité du savant est pourtant troublée en quelques rencontres par des contradictions matérielles, qu'il n'ose appeler de leur vrai nom, « des mystères. »

Sur la question non résolue de la fécondation des cellules il hésite un instant ; mais il est du nombre des « partisans de la maîtrise scientifique, nullement déconcertés parce que dans beaucoup de questions secondaires, la Nature, par la subtilité de ses voies et de ses formes, aura remporté un avantage partiel et peut-être passer sur la pénétration des « sens et du génie de l'homme. »

Si nous avons bien lu, la nature et la science sont ici présentées comme deux rivales ; on nous les montrait ailleurs étroitement unies.

Malgré les réserves que nous ferions à propos du sentiment religieux des peuplades primitives systématiquement rabaisées, les chapitres sur l'Homme Barbare et l'Homme Sauvage, pleins d'une forte dialectique, nous ont paru très remarquables. Dans le chapitre sur la Grèce, cette nation voisine du berceau de l'humanité qui, portant du premier coup les arts à leur perfection, nous a laissé la pure vision du beau, M. Ribbert s'élève jusqu'à une éloquence digne du sujet. Cueillons cette définition : « Le beau est la splendeur dont se pare la vie quand le rythme secret qui la constitue rayonne aux yeux de l'esprit, dans l'eurythmie de la sensation. » C'est une très noble paraphrase de la définition connue : Le beau est la splendeur du vrai.

De pareils mouvements de style ne sont pas rares dans l'ouvrage du philosophe. Quand il parle de Rome, qu'il connaît bien, du Moyen-Âge, qu'il méconnaît, de la Renaissance où il salue très judicieusement le réveil de l'âme antique, quand il disserte sur les conditions psychologiques de l'œuvre d'art ou sur le caractère esthétique du bien moral, il est plus d'une fois poète dans sa prose et n'admire point en vain les maîtres qu'il cite, Lamartine, Sully Prudhomme. Nous voudrions reproduire un

passage charmant sur la douceur de vivre que peuvent encore procurer aujourd'hui « une heureuse nature, une éducation bien dirigée et quelque faveur de la fortune ». C'est comme une oasis, l'*Inveni portum* du sage.

Et nous resterons sur cette impression, aimant à critiquer avec M. Ribbert le matérialisme qui avilit, le panthéisme qui égare, la maladie du pessimisme et ne nous refusant pas plus que lui à l'espoir d'atteindre, par des voies différentes des siennes, une ère de justice, de vrai progrès. *L'Essai d'une philosophie nouvelle* (qui ne sera pas la nôtre) commande le respect pour son auteur, homme de talent et de bonne foi.

O. DE GOURCEFF.

VOLNEY, par Léon Séché, étude suivie du pamphlet de Volney. *La Sentinelle du Peuple*. — Paris, Emile Lechevalier, 1899.

Nul n'était mieux préparé que M. Léon Séché, à écrire un livre sur Volney. L'auteur des *Origines du Concordat* avait rencontré l'auteur des *Ruines* au déclin du XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'aurore du XIX<sup>e</sup>, et s'était pris de curiosité sympathique pour le disciple de Voltaire, précurseur dans le *Voyage en Egypte et en Syrie*, de Châteaubriand lui-même. Il avait décidé l'ancienne municipalité de Craon à ériger une statue au plus illustre des Craonnais et devant le chef d'une municipalité nouvelle et hostile, il avait mené une campagne bien digne de son activité militante, terminée par l'inauguration solennelle de la statue.

Le dimanche 30 octobre marque une date dans la carrière du dévoué président de l'Association bretonne angevine. Les Sociétés savantes, l'Institut de France représentés à cette cérémonie lui ont rendu un juste hommage. Après avoir vaincu, M. Léon Séché devait, selon la coutume d'un ancien, profiter de sa victoire, il a su en faire profiter les autres dans le livre qu'il publie.

Ce livre, présenté sous ses divers aspects, le voyageur très avisé, le pamphlétaire très incisif, l'historien ou plutôt le sévère critique historique, le linguiste profond, l'écrivain solide et brillant, l'homme public foncièrement indépendant, l'homme privé, rigide et intègre que fut Volney. Dans le chapitre sur l'*Angevin* il est prouvé, en dépit de certaines insinuations malveillantes, que Volney se souvint, plus d'une fois, de sa province d'Anjou et de sa ville natale. Dans l'épilogue, Volney est rapproché de Châteaubriand avec une pointe de paradoxe et une part de vérité. Tous deux eurent la fierté du caractère et l'horreur des sentiers

battus. Mais Volney n'évoqua qu'un fantôme du sein des Ruines imaginaires; Châteaubriand fit surgir des ruines réelles de l'ancienne société le *Génie du Christianisme*, qui féconda son propre génie.

L'irrégion systématique de Volney est desséchante, mais son point dissolvant a la façon de celle de Renan.

M. Sécché a très bien mis en lumière ces divers points. Ses appendices pourraient être plus complets, ses gravures mieux exécutées. Quant à *La Sentinelle du peuple*, qu'il a reproduite sur l'édition de Rennes, 1788, ce pamphlet a un certain intérêt au point de vue breton, mais Volney y a ressassé trop de lieux communs anti-aristocratiques; c'est une *Satyre Ménippée* sans beaucoup de sel gaulois, une lettre provinciale qui sent trop la province.

O. DE GOURCUFF.

LA BRETAGNE LÉGENDAIRE. — *Légende de Saint-Vinot*, transcrite et annotée par René Asse. — Châteaudun, imprimerie Prudhomme

Saint-Vinot, un bourg breton voisin du Mont Saint-Michel, a vu, d'après la légende, l'intervention miraculeuse de la Vierge en faveur d'un père, d'une mère et d'un enfant qui allaient partager le sort des autres habitants ensevelis sous les eaux. Cette dramatique et touchante histoire vient d'inspirer à M. René Asse, qui n'en est point à son coup d'essai, un poème où les beaux vers ne sont pas rares. Nous nous plaisons à voir le *Guerziou-Breiz* de M. Luzel devenir, comme le *Barzaz-Breiz* de M. de la Villemarqué, une source d'inspiration féconde pour la poésie française.

M. René Asse est poète jusque dans sa prose. La petite étude qui suit son poème, « La Vierge et la légende bretonne » mêle à quelques réflexions hasardées une très gracieuse évocation de la Bretagne mythique et pieuse, prosternée devant la mère de Dieu.

O. DE GOURCUFF.

TYPES ET SITES DE FRANCE. *En Bretagne. — Port Blanc et ses environs* — Texte et dessins de M. F. Regamey. — Société française d'éditions d'art, L. H. May.

Certes nous ne prétendons pas que tout soit pour le mieux dans la meilleure des Breagnes; nous ne pouvons nier que l'alcoolisme y fasse des ravages, et que la pauvreté y soit souvent mauvais conseiller. Mais ne voir les Bretons du littoral que sous un aspect de misère et de vice,

les traiter délibérément de « monstres » ou de pis encore : ce sont fantaisies d'artiste étranger qui passent vraiment toute mesure.

M. F. Regamey est parti un beau jour pour la Bretagne, comme il serait allé à Bougival ou à Montmorency; le pittoresque d'un coin sauvage des Côtes-du-Nord (très peu exploré en ce temps, car ses impressions datent de 1890) l'a séduit, ou plutôt amusé. D'un crayon très vif, d'une plume assez alerte, il a croqué les types et les sites qui posaient devant lui et il a toujours exagéré les premiers, s'il a parfois admiré les seconds. La vue de quelques « pochards » des deux sexes, d'enfants grapilleurs ou de mendiants exploitant le sentiment religieux, lui a fait conclure que toute la Bretagne s'enivre et qu'elle n'est pieuse qu'à la surface. M. Le Braz, qui a la faiblesse d'aimer les pardons, reçoit un coup de patte.

N'insistons pas. Il nous serait trop facile de réfuter les opinions de M. Regamey, en lui opposant une autorité qu'il ne saurait méconnaître, celle de Renan, qui trouvait dans ce pays même, à Perros-Guirec, d'autres « types » pour justifier sa définition de l'idéalisme breton. Quand on parle de l'âme bretonne, si impénétrable, et du caractère breton, si fermé, l'aimable dilettantisme d'un promoteur parisien, fût-il doublé d'un artiste, ne suffit pas.

OLIVIER DE GOURCUFF.

VOYAGES LOIN DE MA CHAMBRE, par M<sup>me</sup> Dondel du Faouédic. Redon, Ang. Bouteloup et Paris, Téqui, 1898

L'aimable auteur breton de *Bagatelles*, de *Menu Monnaie*, de *Brimborions*, M<sup>me</sup> la comtesse du Faouédic, est aussi une voyageuse intrépide, qui a visité la Provence et l'Italie, la Suisse et l'Angleterre, et ayant beaucoup vu, a su beaucoup retenir.

Cette première série des *Voyages loin de ma chambre* (titre heureusement inspiré de la promenade sentimentale de Xavier de Maistre) nous fait pénétrer dans l'hospitalière patrie de Guillaume Tell, *traquée*, hélas! par les hôteliers allemands, et dans la grande île, notre ennemie séculaire, à laquelle de récents événements nous permettent d'appliquer plus que jamais le nom de « perfide Albion. »

Une curiosité qui, ne s'arrêtant point à la surface, veut connaître les hommes et les choses, une belle humeur constante, un patriotisme éclairé : tels sont, à nos yeux, les principaux mérites des relations de voyages de M<sup>me</sup> du Faouédic. Après tant d'autres, le charmant écrivain trouve à glaner et à nous renseigner sur la vie intime des pays où elle s'arrête. Si nous parlions tout à l'heure du patriotisme c'est que le voyage en Suisse date de 1870-1871, l'année terrible, et que les souff-

frances de nos soldats, les angoisses de la patrie, vues de très près à l'étranger, mettent un crêpe de deuil sur les impressions de la français.

Le voyage en Angleterre porte une date plus récente, 1885. On y trouvera la meilleure description que nous connaissions des îles anglo-normandes, Jersey et Guernesey (avec un portrait quelque peu flatté de Victor Hugo) et aussi de malignes réflexions sur les *salutistes*, que la maîtresse prend souvent la précaution de mettre dans le journal de sa femme de chambre Suzette, une fine mouche. O. DE GOURCUFF.

HISTOIRE DE LA MUSIQUE, par Albert Soubies. — *Bohême*. — Paris Librairie des Bibliophiles, E. Flammarion, successeur, 1898.

A la clarté d'exposition, à l'élégance d'expression d'un critique français, M. Albert Soubies joint l'érudition d'un critique allemand, mais il sait être érudit sans lourdeur ni pédantisme, ce qui vaut d'être signalé, surtout dans une matière aussi peu explorée que l'histoire de la musique européenne. Connaissez-vous l'école musicale qui, depuis trois siècles, fleurit en Bohême, avant le petit livre de M. Soubies ? J'en doute, mais vous êtes maintenant à même de disserter sur Arnest, archevêque de Prague et Cernohorsky maître de chapelle en cette illustre cité, sur Dussek et Tomasek, sur nos contemporains immédiats Smetana et Bende, voire sur une légion de virtuoses du chant, de l'orgue, du violoncelle et du piano.

Et alors vous pourrez, avec l'auteur, « regarder de ce côté (*la Bohême*), « comme vers l'un des points de l'Europe où se dessinent les débuts et « les promesses d'un art nouveau. »

En continuant son histoire de la musique, à travers les Etats de l'Europe, M. Albert Soubies rend d'inappréciables services à la critique. Il a d'autres droits à la reconnaissance ; par la publication de ces élégants petits volumes, il reste, seul fidèle ou presque seul, à la tradition de la Librairie des Bibliophiles. O. DE GOURCUFF.

LES LITTÉRATURES POPULAIRES. — *Folk-Lore de l'Ille-et-Vilaine*. De la vie à la mort, par Ad. Orain. — Paris, J. Maisonneuve, éditeur, 1897-1898.

Pendant qu'en Basse-Bretagne, M. Le Braz semble être le seul à recueillir une partie de l'héritage des Souvestre, des La Villemarqué et des Luzel, la Haute-Bretagne, d'abord moins explorée, compte aujour-

d'hui deux traditionnistes éminents, M. Paul Sébillot et M. Adolphe Orain. Ce dernier connaît à fond son département d'origine ; il en recueille pieusement les chansons naïves, les contes primitifs, les moindres dictons ou devinettes qu'il juge de nature à éclairer les coutumes ou les goûts de ses compatriotes. De la naissance à la mort, il a suivi toutes les étapes à travers la vie du paysan d'Ille-et-Vilaine et il a rempli des bribes d'une savoureuse littérature populaire deux volumes après lesquels les collectionneurs de l'avenir trouveront peu à glaner.

« J'aurai apporté mon grain de sable aux savants qui s'occupent de l'œuvre du Folk-Lore et cela me suffira », dit M. Orain en une phrase trop modeste de son avant-propos. Ce « grain de sable » est bel et bien une des pierres d'assises du monument de la tradition.

Le chapitre sur la naissance et le baptême contient une curieuse énumération des chapelles et des fontaines consacrées où les nourrices peu favorisées vont en pèlerinage. Celui de l'Enfance, des plus importants, renferme une série de prières, de formulettes enfantines, il mène le petit Breton au jeu (nous nous attendions à trouver ici la mention du jeu de *culte*, un des divertissements favoris du jeune Gargantua) la petite Bretonne à la danse (ces *rondes* diffèrent sensiblement de celles du pays nantais) et les conduit tous deux jusqu'à la cérémonie pieusement touchante de leur première communion.

L'enfant se change en jeune homme, il fait son apprentissage d'ouvrier ou devient petit valet de ferme. Mais voici le printemps

Voici le mois de mai tout rempli de violettes  
Les fill's et les amants changeront d'amourettes,

C'est la saison où les gars attachent un bouquet, un *Mal*, à la porte de leurs bonnes amies, qui seront leurs femmes après qu'ils auront *satisfait* (comme on dit aux environs de Nantes), qu'ils auront fait leur temps de soldats ou de marins. La fille, pour l'ordinaire, attend avec résignation le retour du défenseur de la patrie, n'imitant ni celle qui se noya par désespoir ni celle qui suivit son amant au régiment avec ce couplet aux lèvres :

Sur le champ de bataille,  
Au milieu du danger  
J'affronterai la mitraille,  
Comme un vrai grenadier.

Quant au conscrit, il prend galement son parti de la séparation. Nous n' verrons plus Marion  
souple-t-il, mais bientôt il fredonnera,

Je n'ai plus qu'un an, Marion,  
La belle, attends-moi donc.

Puis les noces se font. M. Orain a minutieusement recueilli ce qui se dit et se chante autour des foyers d'Ile-et-Vilaine le jour et le soir du mariage. Parmi les chansons que cet événement inspire, il en est de galantes mêmes de grivoises dont le thème (l'éternelle raillerie gauloise) se retrouve un peu partout ; d'autres plus originales ont une pointe d'amertume et la mélancolie bretonne se complique de satire dans ces conseils adressés à la jeune épouse :

Tu n'es plus chez ton père, tu n'es plus chez ta mère,  
Entendre les discours et les plaisirs d'amour.  
Comme j'étais chez ton père, comme j'étais chez ta mère,  
Fillette à marier fallait donc y rester.

Mais, malgré tout, les bons mariages et les bons ménages n'étaient pas rares en ce temps déjà éloigné dont nous entretient M. Orain. La famille venant, les paysans n'aspiraient point à quitter la campagne ; les citadins, de leur côté, se délassaient de leurs fatigues par un séjour d'une demi-année dans ces maisons de champs que l'on appelait « retenues » en langage rennais. Il faut lire dans le présent livre ou on les savourera comme un délicieux hors d'œuvre, trois pages sur les doux plaisirs rustiques d'une famille de la bourgeoisie bretonne.

Cette vie toute simple a sa part d'imprévu, de merveilleux. On est très superstitieux à la campagne ; les paysans d'Ile-et-Vilaine, qui prennent au sérieux les « sorts » jetés à leurs bestiaux et savent des prières pour les déjouer croient aussi aux « garous » transformés en loups par le diable, aux lutins malfaisants ou malicieux qu'ils affublent des surnoms les plus pittoresques. Parmi les légendes relatives à des animaux fantastiques, nous citerons « La Belle et la Bête de Bère à Châteaubriant », qui est une variante d'un conte célèbre de M<sup>me</sup> Leprince de Beaumont et surtout la *Levrette Blanche*. Un mauvais garçon qui donne son âme au diable et qui, condamné à revêtir chaque année pendant huit jours la forme d'une levrette blanche, tombe sous le coup de fusil d'un honnête fermier son frère, tel est le sujet de ce dernier conte très dramatique et que M. Orain a transcrit en beau langage.

Les prêtres, les religieuses donnent lieu à un chapitre intéressant. Nous lisons ici avec quelque surprise la description assez peu typique d'une prise d'habit. En revanche, on trouvera bien à sa place une note sur la *Quenouille* qui dans certaines églises de village est présentée aux femmes comme un emblème de travail.

Les gens de la campagne ont des remèdes de bonne femme, des « secrets » d'empiriques ou de rebouteux, pour combattre toutes les maladies. Un des plus curieux chapitres de l'ouvrage de M. A. Orain

est intitulé : *Comment on se soigne chez nous*, et donne l'inventaire par ordre alphabétique des maux et des remèdes ; c'est tout un catalogue des simples de la Haute-Bretagne.

Après avoir parlé des *avènements*, pressentiments ou pronostics d'un caractère sinistre, voici la mort et son funèbre cérémonial, et voilà, pour finir, des histoires de revenants avec les légendes de prêtres errants qui, dans ce pays de forte piété, résument la croyance aux âmes en peine.

Sans glisser dans une érudition pédantesque, M. Orain aurait pu, au commencement ou à la fin de chaque division de son livre, indiquer quelques références, noter quelques rapprochements. Mais il a peut-être craint de nuire ainsi à l'harmonie rustique de l'ensemble ; sa paysanne rennaise ressemble à la plus belle fille du monde, elle ne nous donne que ce qu'elle a.

O. DE GOERCUFF.

#### LE DAUPHINÉ PAR GASTON DONNET

Après l'*Auvergne*, par Jean Ajalbert, voici le *Dauphiné*, dans la même collection splendidement éditée.

Décrire le Dauphiné, sa montagne et sa plaine, ses hommes et leur histoire, tel est l'effort que s'est imposé notre confrère Gaston Donnet. Et il a réussi à nous entraîner à sa suite, dans un charmant désordre d'itinéraires, nouveau *Voyage en zigzags* non tracé par le guide Joanne.

Partout où l'on trouve, dans ce pays de merveilles, une merveille à contempler, partout où l'on trouve des héroïsmes de guerre à faire revivre, des légendes à recueillir, des monuments à interroger, des coins de mœurs à indiquer... partout où il y a du Dauphiné ignoré, nous l'avons suivi, gagné par sa belle humeur.

Une forme bien française, alerte, souple, toute palpitante de vie, une documentation historique prise aux meilleures sources, et par-dessus tout une observation attachante, le sens aigu du pittoresque, font de ce livre une œuvre descriptive remarquable, et de son auteur un maître paysagiste.

Mais il faut bien dire aussi que la tâche de l'écrivain était rendue plus facile par l'admirable décor qu'il avait devant les yeux.

Aucune région, en effet, plus que le Dauphiné n'offre pareille accumulation de grandeurs. Quelle variété d'aspects, depuis les sombres gorges des Alpes hautes, des Pelvoux et des Belledonne, jusqu'aux vallées de la Drôme où l'olivier apparaît !

Et quelles tragédies, quels drames se sont joués sur cette scène ! Luttés pour la conquête des libertés politiques et religieuses, poignantes luttés dont il reste encore des témoins : châteaux, forteresses, chapelles et basiliques ruinées. Dans une ces forteresses vint au monde le terrible baron des Adrets...

Mais il faut lire ce livre dont chaque page s'illumine de nombreux

dessins jetés à chaque détour de la route par nos meilleurs crayons et de ravissants croquis de types, de scènes et de détails intimes, pris sur le vif par les artistes dauphinois eux-mêmes.

Il faut le lire pour savoir ce que sont nos Alpes, et blâmer les Français qui vont chercher en Suisse ou au Tyrol des montagnes et des glaciers, alors qu'ils ont tout cela chez eux en abondance, jusqu'à 4,000 mètres de hauteur !

*Un volume grand in-4°, prix broché 20 fr. ; relié 25 fr.*

#### PARIS INSTANTANÉ

Les maisons d'éditions May et Baschet viennent de mettre en vente un nouveau numéro de cette jolie collection : *Paris instantané*, que tout le monde a intérêt à se procurer.

Quel plaisir, en effet, que de voir se dérouler sous les yeux le panorama de cette incomparable ville, non pas immobile et froide, mais vivante, saisie sous ses aspects les plus divers !

Ces panoramas se trouvent dans toutes les librairies au prix de 60 cent

#### LES BRETONS AU THÉÂTRE

Un des résultats les plus féconds de l'*Union régionaliste bretonne* (si elle restait digne de s'appeler « Union ») pourrait être la création d'un théâtre qui ouvrirait toutes grandes ses portes aux pièces de nos compatriotes jugées dignes d'y être représentées.

M. L. Broussan, directeur du théâtre de Brest, a déjà risqué les premiers pas dans cette voie de décentralisation dramatique bretonne. Il a fait voir le feu de la rampe à *La Côte*, de M. A. Verchin et à *Brocéliande*, de M. Marc Daubrive, deux œuvres intéressantes, dont nos lecteurs ont pu apprécier la seconde par une analyse et des extraits.

Une idylle d'amour, pénétrée du sentiment breton, placée dans le cadre de la Bretagne historique et légendaire, telle nous avons jugée *Brocéliande* et telle l'ont applaudie les spectateurs de Brest. M. Marc Daubrive a ajouté à son poème, pour le présenter au public, un gentil prologue que résume ce vers :

C'est très naïf et de « chez nous » pas autre chose !

Souhaitons que M. Broussan trouve des imitateurs et que lui-même ne s'en tienne pas là.

A Paris, nous avons à signaler un drame en prose, *Le Sacrement de Judas*, que M. Louis Tiercelin vient de faire jouer sur la scène du Grand Guignol. C'est l'acte de dévouement d'un prêtre, devenu maître d'école pendant les guerres de Vendée, qui reprend sa robe et s'expose aux balles républicaines, à la place du comte de Kervern, son rival, qu'il avait voulu livrer d'abord. Le sujet émouvant de ce drame, sa forme très littéraire et la façon remarquable dont le principal rôle est rendu par M. Mévisto, lui ont assuré un succès prolongé.

Aux Samedis littéraires de l'Odéon, M. Paul Sébillot a fait applaudir sous le titre « Une veillée de Noël en Bretagne », une charmante sélection de ses contes, que la mise en scène et le jeu d'excellents artistes ont rendus plus attrayants encore.

O DE G.

*Le Gérant : R. LAFOLYE.*